



Assemblée nationale

journal des Débats

Deuxième session — 31^e Législature

Le mardi 26 avril 1977

Vol. 19 — No 25

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Dépôt de rapport de commission élue	
Rapport de la commission des transports concernant la colline parlementaire.805
Motions non annoncées	
Motion pour souligner la semaine des secrétaires et la semaine du bénévolat.805
Condoléances à la famille du député de Duplessis.806
Dépôt de document	
Rapport de la Commission de refonte des lois municipales.807
Questions des députés	
Sommet économique.807
Politique linguistique dans les relations d'affaires.809
Comptes économiques du Québec.810
Extension de la gratuité des soins dentaires.812
Temps alloué à la période des questions.813
Motion pour faire siéger la commission de la justice	
Vote sur la motion.815
Comportement des députés pendant la tenue d'un vote.815
Travaux parlementaires.815
Reprise du débat sur le discours sur le budget	
M. Claude Vaillancourt.817
M. Lucien Caron.821
M. William Shaw.823
M. Pierre de Bellefeuille.825
M. Zoël Saindon.826
Travaux parlementaires (suite).829
Ajournement.829

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec
G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mardi 26 avril 1977

(Quinze heures onze minutes)

M. Richard (président): A l'ordre, mesdames et messieurs!

Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
M. le député de Vanier.

Rapport de la commission des transports concernant la colline parlementaire

M. Bertrand: M. le Président, qu'il me soit permis de déposer le rapport de la commission élue permanente des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement qui a entendu divers organismes intéressés à l'aménagement de la colline parlementaire.

Le Président: Rapport déposé.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.
M. le Chef de l'Union Nationale.

Motion pour souligner la semaine des secrétaires et la semaine du bénévolat

M. Biron: M. le Président, il nous apparaît opportun aujourd'hui, à tous les titres, que cette Assemblée nationale dans son ensemble et des deux côtés de la Chambre souligne officiellement et publiquement les deux événements suivants, à savoir le début de la semaine nationale des secrétaires et également la semaine nationale du bénévolat.

M. Burns: S'il vous plaît, je proteste, M. le Président. J'invoque le règlement. Les motions non annoncées ne sont pas dans le but de dire bonjour à mon oncle, à ma tante et aux cousins et cousines. Je vous le soumets bien respectueusement, cela m'apparaît l'occasion de soulever quelque chose dans l'intérêt public, quand nous n'avons pas l'occasion de le faire autrement.

Si le chef de l'Union Nationale veut faire un communiqué de presse pour féliciter l'ensemble des secrétaires au Québec, il en a le loisir et il peut le faire n'importe quand. Mais ce n'est pas, à mon avis, d'intérêt public de le faire à l'intérieur de nos travaux. Je pense que le président de l'Assemblée nationale qui vous a précédé nous a donné une directive à ce sujet, qui était suivie à la lettre. Bien sûr, à cette occasion, vous-même, de votre siège, vous avez le loisir de souligner la présence parmi nous de parlementaires étrangers et c'est votre rôle de le faire. Mais qu'on commence à féliciter les gens parce que c'est la semaine de ceci et de cela, on va passer notre temps à faire cela. Je vous soumets bien respectueusement, M. le Président, qu'une telle motion n'est pas recevable, ni dans l'esprit, ni dans la lettre de notre règlement.

M. Bellemare: M. le Président, je suis surpris de l'attitude du leader. Il n'a pas l'air de bonne humeur au commencement de la semaine. Cela va revenir. M. le Président, quand vous avez permis au leader du gouvernement de faire une motion non annoncée sur la semaine de la pomme, on a dit: Cela adonne bien, c'est l'un de ses députés, on est d'accord.

Il ne s'est pas levé, M. le Président, pour protester. Maintenant, parce que c'est le chef de l'Union Nationale qui parle des secrétaires, cela le choque. Ecoutez donc! Soyez donc plus indulgent. Il y a des choses qui sont permises dans cette Chambre et qui doivent être tolérées. Ce n'est pas la lettre, c'est l'esprit qui vivifie. La lettre tue. M. le Président, j'espère bien que si vous avez permis la pomme du député, il faudrait peut-être que vous permettiez aussi la "secrétaire". Alors, le député va devenir de bonne humeur. Il s'est mis à sourire, on va être d'accord. En faisant l'analogie...

M. Burns: C'est parce que vous nous suggérez de croquer la secrétaire que j'ai souri.

M. Bellemare: Croquez la secrétaire, d'accord! Laissez donc faire pour cette motion non annoncée qui me semble d'actualité. Comme on a entendu avec plaisir la motion non annoncée sur la pomme, j'espère bien que le leader va se ressaisir et vous permettre de nous accorder cette motion non annoncée.

M. Biron: M. le Président, également, c'est actuellement la semaine du bénévolat et cela va certainement plaire à notre leader parlementaire. Il est heureux.

M. Burns: M. le Président, un instant! Il y a une question de règlement et je vous demanderais de trancher le débat, et surtout, je vous le demande pour l'avenir. Il y a peut-être eu, je le mentionne, certains écarts de notre part — et je n'insiste pas là-dessus, dans le passé — relativement à la conception de cette motion non annoncée. Si c'est le cas, je bats ma coulpe, je m'en excuse pour le passé. J'aimerais bien qu'au moins, pour l'avenir, on se réaligne quelque part, évidemment, selon les directives du président.

Le Président: Est-ce que l'Opposition officielle aimerait s'exprimer sur la question? Je voudrais faire remarquer au leader parlementaire de l'Union Nationale que la pomme des Deux-Montagnes, je l'avais trouvée un peu amère. D'autre part, je pense qu'il ne faudrait pas abuser de ces motions non annoncées parce que je trouve qu'il y a multiplication de tournois, et il faudrait aboutir à des motions de félicitations pour chacun des tournois qui se déroulent au Québec. Compte tenu de cela, j'aimerais qu'à l'avenir on soit plutôt avare de ce genre de motion.

Comme la directive n'avait pas été émise auparavant, en ce qui concerne les deux motions

que vous voulez faire, M. le chef de l'Union Nationale, vous pouvez les faire.

M. Biron: Merci, M. le Président. Vous savez, il est heureux que les deux événements coïncident car, d'une façon générale, nos secrétaires respectives...

M. Lavoie: M. le Président, si je comprends bien, il n'y a pas de consentement. Elle ne peut pas être présentée cette motion. Cela prend un consentement unanime pour qu'une telle motion puisse être faite.

M. Burns: Il n'y a pas de consentement, M. le Président.

M. Bellemare: M. le Président, votre décision est qu'il peut faire sa motion. Écoutez, il y a une autorité dans la Chambre ou il n'y en a pas. Le règlement ne dit pas qu'il faudra, sur une motion non annoncée, avoir la permission, l'unanimité de la Chambre. Vous avez donné à l'honorable député de Lotbinière la permission de faire, pour cette fois-ci, sa motion. Que lui voulez-vous de plus? Pourquoi cette intervention intempestive des deux leaders? Je ne sais pas s'il y a collusion, mais ce serait peut-être le temps qu'il y en ait une. Les tuyaux d'approche ont bloqué la semaine passée. Vous avez prononcé votre sentence, vous avez dit: Pour cette fois-ci je vous donne l'autorisation. Au moins qu'on respecte votre décision. Cela aussi c'est dans le règlement de respecter votre décision. J'espère bien qu'un ancien président comme vous, un ancien leader des deux côtés, le leader du gouvernement et le leader de l'Opposition ont appris leur petit catéchisme.

M. Lavoie: M. le Président, j'interviens sur cette question, à la suite de l'invitation de l'honorable député de Johnson. Il y a une pratique depuis quelques années, depuis quatre ou cinq ans, quant à ces sortes de motions non annoncées. Il est vrai qu'à tous les jours il peut se présenter une occasion où on peut souligner la présence de visiteurs dans les tribunes, où il serait peut-être poli, normal, de souligner un anniversaire ou un événement qui s'est produit au Québec. Mais, à la suite de la refonte du règlement de cette Assemblée en 1971/72, on avait fait disparaître, d'une manière pratiquement totale, je crois, ces motions non annoncées dans le but de rendre plus efficace, plus fonctionnel et plus moderne le travail de l'Assemblée. Avant votre accession au poste que vous occupez actuellement, uniquement le président lui-même soulignait la présence d'invités. Autrement, c'est sûr. S'il y a quatre partis à l'Assemblée, s'il y en a un qui le fait, cela invite nécessairement les trois autres à le faire par politesse.

Je crois que par ces motions — je voudrais souligner, justement, même si c'est très important, le travail efficace que les secrétaires font à l'échelle du Québec — ce ne serait pas Tendraire pour qu'à tous les jours il y ait de telles motions, sauf à certaines occasions. Il y en a eu une sur M.

Spicer, l'autre fois, je crois qu'elle était tout à fait à propos et tout à fait à point. C'est la remarque que je voulais faire. Suite aux propos du député de Johnson, si on veut présenter une motion non annoncée, il faut le consentement de la Chambre, et ce n'est pas de l'autorité du président de l'accepter ou de la refuser. Parce que notre règlement dit que toute motion doit être annoncée. Si on veut contourner, précipiter l'étape et éviter l'avis qu'on doit donner au feuilleton, il faut le consentement de la Chambre. C'est la Chambre qui doit décider.

M. Bellemare: M. le Président, j'ajoute ceci: Quand un débat s'en est suivi, le président doit donner sa décision et sa décision est finale. C'est cela. C'est le leader du gouvernement qui vous a demandé de trancher la question. Vous l'avez tranchée, elle est tranchée, maintenant il a le droit de parole, c'est vous qui le lui avez donné, pourquoi le lui enlever? Vous avez rendu votre décision.

M. Burns: Ce n'est pas cela, M. le Président. J'ai bien compris, vous avez dit que vous étiez prêt à permettre cette motion, mais avec le consentement de la Chambre. Vous avez déjà une indication que ni le leader parlementaire de l'Opposition, ni moi-même, ne sommes prêts à donner ce consentement.

Le Président: Il est évident qu'une motion de cette nature exige le consentement de la Chambre. J'ai tenu pour acquis, compte tenu que la directive de la présidence n'avait pas été émise auparavant, que les partis politiques, tout le monde accepterait que vous puissiez, aujourd'hui formuler votre motion. Mais je pense, M. le chef de l'Union Nationale, qu'elle est déjà mieux formulée que vous auriez pu le faire en d'autres circonstances.

Condoléances à la famille du député de Duplessis

M. Burns: M. le Président, toujours selon votre directive, je désirerais demander le consentement unanime de la Chambre pour que l'Assemblée nationale transmette à notre collègue, le député de Duplessis, qui vient d'être affecté par le décès de sa jeune femme — dont les funérailles ont lieu cet après-midi — nos plus sincères condoléances, ainsi qu'à ses enfants et à sa famille. Le décès de son épouse est survenu, je crois, vendredi ou samedi.

Une Voix: Samedi.

M. Burns: Samedi, je m'excuse. Si j'ai le consentement de la Chambre, je formulerais le voeu que l'Assemblée nationale transmette à notre collègue nos plus sincères condoléances.

M. Bellemare: La même politesse va vous être rendue.

M. Lavoie: Je crois qu'il s'agit d'une circons-

tance tout à fait spéciale, qui touche de très près l'un de nos collègues. Lorsqu'un événement aussi triste qu'un décès arrive à l'un de nos collègues, soyez assuré, M. le Président, que l'Opposition se joint au leader parlementaire du gouvernement pour que nous puissions transmettre à la famille de notre collègue, M. Perron, toutes nos plus profondes sympathies.

M. Samson: Il s'impose aussi que je me joigne à ceux qui ont déjà pris la parole sur le sujet afin d'offrir à la famille de M. Perron, notre collègue de l'Assemblée nationale, nos plus sincères condoléances.

M. Roy: Je veux aussi joindre mes propos à ceux qui viennent de s'exprimer pour demander au leader du gouvernement de bien vouloir transmettre à notre collègue nos plus sincères condoléances à la suite du deuil si cruel qui le frappe à l'heure actuelle.

M. Bellemare: Parce que je suis un bon parlementaire et que je veux éviter de donner un mauvais exemple, je me rends de bonne grâce au témoignage de sympathie qui vient d'être offert par les partis politiques à notre collègue. Je lui offre, à lui et à sa famille, mes sincères condoléances.

Le Président: La motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Président: Adopté.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

M. le ministre des Affaires municipales.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rapport de la Commission de refonte des lois municipales

M. Tardif: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer la quatrième et dernière tranche du rapport de la Commission de refonte des lois municipales du Québec.

Le Président: Rapport déposé.

Période de questions orales.

M. le chef de l'Opposition.

QUESTIONS DES DÉPUTÉS

Sommet économique

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il

s'agit de cette question de sommet économique. Je voudrais savoir où en est rendu le gouvernement dans la préparation de cet événement. La semaine dernière, on le sait, plus précisément le mercredi 20 avril, le ministre du Travail a déclaré, en réponse à une question du député d'Orford, qu'en ce moment on ne peut pas dire qui parlera de quoi à ce sommet économique. Pourtant, M. le Président, nous sommes à un mois de cet événement qui me paraît important. Est-ce que la participation de tous les organismes représentatifs du patronat et des syndicats est aujourd'hui assurée? Est-ce que le gouvernement est en mesure de dire aujourd'hui sur quoi exactement porteront les discussions? A-t-il entrepris des consultations à ce sujet? Est-ce que l'ordre du jour est prêt? Est-ce qu'on présentera des documents d'orientation, une politique précise?

Enfin, M. le Président, ce sommet économique est-il en bonne voie de réalisation ou est-ce qu'on laisse le tout à l'improvisation? Quand pourrions-nous savoir ce que sera au juste ce sommet économique et sur quoi il portera, et enfin s'il y a une date précise et s'il y a eu des invitations, s'il y a eu des acceptations et des refus?

M. Levesque (Taillon): Oui, M. le Président. Dans l'ensemble, ce que donnera le sommet économique — j'ai toujours été un peu gêné par le mot "sommet", parce que c'est un mot qui gonfle un peu les choses — enfin, cette conférence des principaux agents socio-économiques, ce que cela donnera, on le saura le lendemain ou dans les jours qui suivront, parce que c'est une première expérience. On espère que ce ne sera pas la dernière, mais en ce qui concerne cette première expérience, qui parlera de quoi et des questions comme celles-là, de façon précise, on le saura quand cela se déroulera.

Mais une chose est certaine, ce n'est pas improvisé. Je peux vous dire tout de suite, M. le Président, en réponse au chef de l'Opposition, que jeudi, en compagnie du ministre d'État au développement social, du ministre d'État au développement économique, je donnerai une conférence de presse sur les mécanismes de la conférence, de façon que les gens le sachent. Mais d'ores et déjà, il y a des documents d'appui sur les deux principaux sujets qui seront à l'ordre du jour, c'est-à-dire les relations de travail ou, si on veut, le climat social et aussi des questions économiques, qui seront forcément les deux thèmes clés de ces deux jours et demi.

Les participants, globalement, par groupe, ont été contactés. On a vu que du côté syndical, du côté, enfin, diversifié du syndicalisme, finalement, de peine et de misère, après certains à-coups, certaines périodes d'incertitude, peu important les attitudes avec lesquelles on y vient, les participations semblent être acquises, sans exception. Pour ce qui est du monde patronal et du monde du secteur coopératif, il semble aussi qu'il n'y ait pas d'hésitation à accepter. Ce sera les 24, 25 et 26 mai à La Malbaie, au Manoir Richelieu, avec, je crois, déjà assurée une excellente couverture. Il y a aussi toute une part d'information, presque

d'éducation, d'autoéducation pour nous tous, qu'on peut s'administrer les uns les autres pendant ces deux jours et demi, et la couverture des media semble être assurée aussi, en abondance.

Qu'est-ce que je pourrais ajouter encore? Les invitations officielles, les contacts ayant été faits, de même que les textes d'appui seront expédiés d'ici quelques jours. Disons que les derniers ajustements du mécanisme ne sont pas tout à fait au point, mais il semble qu'il n'y ait pas de doute nulle part et d'ici à jeudi on devrait terminer tout cela.

M. Levesque (Bonaventure): Question additionnelle, M. le Président, pour d'autres précisions. Est-ce que le gouvernement accepte que l'ordre du jour soit préparé en concertation? Est-ce qu'on permet des initiatives, autrement dit, quant à des suggestions concernant l'ordre du jour? Est-ce que, par exemple, on pourrait discuter de questions comme la langue des affaires et du travail, la révision du Code du travail, la loi anticasseurs, par exemple, l'établissement des conditions minimales de travail, la relance de certains secteurs clés de l'économie, etc.? Est-ce que, autrement dit, ceux qui sont invités peuvent être entendus quant à la préparation de l'ordre du jour et des sujets qui pourront être traités?

M. Lévesque (Taillon): A peu près tous les sujets spécifiques que vient d'évoquer le chef de l'Opposition seront sûrement abordés parce que les uns sont dans la conjoncture effervescente.

Et les autres sont des espèces de problèmes permanents et il y en a beaucoup d'autres dans l'interrelation entre les problèmes sociaux et les problèmes économiques, tout cela peut être évoqué et bien d'autres choses. L'ordre du jour ne doit pas être rigide. Il y a deux thèmes généraux qui sont ceux que j'ai donnés, appelons-les d'une façon générique des relations de travail et les questions économiques. A l'intérieur de cela, c'est un peu des fourre-tout. C'est la première conférence du genre, et on ne voudrait surtout pas commencer à faire des ordres du jour rigides qui forceraient les gens, qui sont quand même pour la première fois réunis dans un forum comme celui-là venant d'horizons différents, à s'en tenir à tel ou tel compartiment de la réalité.

Il nous semble préférable dans l'ensemble de laisser aller la discussion pourvu qu'il y ait certaines balises d'établies au départ, dont l'essentiel, ce sont les deux clés: climat social, relations de travail et problèmes économiques.

Tout ce qu'évoquait le chef de l'Opposition sera sûrement évoqué là, et lui, ou certains collègues, s'ils acceptent l'invitation, auront sûrement l'occasion de participer aussi parce qu'il y aura des représentants de l'Opposition forcément qui seront invités à prendre part comme délégués.

M. Raynauld: Question additionnelle.

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: Aussi dans le même esprit

d'avoir des précisions supplémentaires, M. le premier ministre, envisagez-vous que cette conférence soit engagée dans une perspective de concertation ou simplement d'information? Autrement dit, voudriez-vous ou pensez-vous qu'il serait désirable d'en arriver à la fin avec des recommandations qui seraient acceptées plus ou moins par les différentes parties? Voulez-vous sortir de cette conférence avec des avis qui seraient donnés ou, au contraire, est-ce que ce seraient plutôt des séances d'échanges de vues, sans plus, simplement essayer de communiquer les informations que chacune des parties peut avoir dans le débat, ou voulez-vous aller plus loin?

M. Lévesque (Taillon): Je dois dire une chose, je vais faire un aveu très candide au député d'Outremont. On m'a confié la tâche de faire une sorte d'allocation d'ouverture à ce sommet. On est en train d'essayer d'ajuster cette allocation et, comme il s'agit de l'allocation d'ouverture, à la dernière page, ou quelque part par là, ce sera un peu la définition de ce qu'on espère voir sortir de cette conférence. Vous ferais-je un aveu? C'est la plus difficile à rédiger et elle n'est pas encore faite.

Alors ma réponse va être aussi floue que la page sur laquelle il y a beaucoup plus de blanc que de noir en ce moment. Maintenant, les trois questions semblent manifester un intérêt compréhensible de la part de l'Opposition. Si on me permet, je pourrais peut-être demander au chef d'équipe du Conseil des ministres qui s'occupe de la préparation de cette conférence économique d'ajouter peut-être quelques détails qui ont dû lui venir à l'esprit depuis qu'on a commencé. Alors le ministre d'Etat au développement économique pourrait peut-être ajouter quelque chose.

M. Landry: M. le Président, je dois dire que la synthèse du premier ministre était excellente. Je pourrais peut-être ajouter quelques détails au chapitre de l'analyse. Les participants ont tous été consultés très minutieusement — je parle des quatre grands agents économiques — dans plusieurs heures de rencontres avec chacun des interlocuteurs séparés. De cela, nous avons pu déduire quels étaient leurs centres d'intérêts principaux et, à partir de ce matériel de base, nous avons remis à l'oeuvre deux équipes composées, c'est-à-dire partie intérieure de la fonction publique et partie extérieure, pour rédiger deux documents de référence: l'un à caractère plutôt économique et l'autre à caractère plutôt social.

Ces documents visent à donner aux participants la meilleure analyse factuelle possible. Alors, je peux dire que les sujets auxquels a fait allusion le chef de l'Opposition officielle ont presque tous été mentionnés par les participants dans les rencontres préalables et seront presque tous contenus dans les documents de référence qui seront disponibles pour les participants, pour le grand public et, au premier chef et préalablement, pour l'Assemblée nationale dans douze à quinze jours. Quant au contenu même des délibérations sur place, le gouvernement ne veut pas écraser

par des lignes directrices qui ne seraient pas acceptées par chacune des parties le climat de cette conférence. Par conséquent, chaque groupe, d'une façon générale, aura son temps d'intervention dans une espèce de panel en début de séance, tant pour la séance économique que pour la séance sociale, et là pourra redire ses centres d'intérêt et annoncer ses couleurs.

Par la suite, il y aura des discussions très libres dont certains éléments n'ont été prévus par aucun des autres participants que par celui qui va l'amener à la table. En termes de résultats — je pense que le premier ministre l'a dit très clairement — nous ne sommes pas ambitieux dans cette affaire. Cela avait, d'ailleurs, déjà été dit en réponse à une question. Nous avons abordé cette chose de façon modeste. Si un dialogue était ouvert entre les agents, ce serait déjà un résultat et un acquis considérables.

Si d'autres étapes pouvaient être franchies — c'est l'hypothèse autre dont nous serions très contents — cela pourrait déboucher éventuellement sur d'autres rencontres, mais nous ne parlons pas de ces choses en termes d'objectifs; nous en parlons en termes de voeux, l'objectif minimal étant de faire que les divers agents de l'économie se parlent des problèmes économiques et sociaux.

M. Biron: Une question additionnelle. Le ministre a parlé des quatre grands agents économiques. Est-ce que le ministre pourrait nous nommer ces agents? Deuxième question: Comme on a aussi parlé d'inviter les partis politiques de l'Opposition — je comprends que ce sera sur invitation — à combien de délégués aurons-nous droit à ce congrès et quel sera le rôle des partis politiques de l'Opposition?

M. Landry: Quand on parle des quatre grands agents, M. le Président, nous songeons aux trois agents traditionnels, c'est-à-dire le travail, le patronat et l'Etat, plus ce qui, au Québec, est un agent important, bien qu'il ne soit pas traditionnel par rapport au vocabulaire usuel, le monde de la coopération qui représente énormément de personnes, soit des consommateurs ou des producteurs. Quant au volume de la participation des partis de l'Opposition, comme de celle du gouvernement d'ailleurs, il n'est pas fixé de façon absolue. Je peux donner l'échelle de grandeur. Il y aura environ 135 participants à cette conférence, avec les immenses blocs syndicats, patrons, coopératives. Si on ne veut pas que le volume soit trop considérable, il ne faut pas s'attendre à beaucoup plus que quelques unités pour chacun des partis de l'Opposition, évidemment un peu plus pour l'Opposition officielle. Mais cela n'est pas absolument cristallisé, même pas pour le gouvernement qui sera lui, aussi, représenté à une échelle modeste.

M. Roy: M. le Président, une question additionnelle sur le même sujet. J'ai remarqué qu'à la suite de la nomination des quatre grands agents on n'a fait aucune mention d'un agent économique qui est quand même assez important puisqu'il

s'agit du sang économique lui-même, le capital. J'aimerais savoir du ministre quel rôle on entend faire jouer au secteur du capital, entre autres, les caisses d'épargne et de crédit du Québec, puisqu'il y a les caisses populaires, les caisses d'entraide économique, les caisses d'établissement, les caisses d'économie et autres; il y a aussi les sociétés d'assurance québécoises et des sociétés de fiducie.

J'aimerais savoir si on a l'intention d'inviter le capital, et si on ne l'invite pas, quelles sont les raisons pour lesquelles il est mis de côté.

M. Landry: M. le Président, dans la terminologie traditionnelle on oppose capital et travail. Dans la rencontre, le capital sera évidemment surtout représenté par ce que j'ai appelé le patronat dans mon énumération, mais également par cette partie du capital qui est détenue en coopérative. Les institutions coopératives sont également des institutions financières et celles que vous avez mentionnées en particulier seront là soit directement ou représentées par des associations inter-coopératives ou des regroupements de coopératives. Le capital poindra par toutes les façons au cours de la conférence.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

Politique linguistique dans les relations d'affaires

M. Ciaccia: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. A la suite d'un discours du président de la Banque Royale du Canada sur les effets négatifs de certains propos du livre blanc sur la politique linguistique du gouvernement, le gouvernement a laissé entendre que la Banque Royale pouvait déménager son siège social si la législation linguistique ne plaisait pas à cette entreprise. Je voudrais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce si le ministre partage cet avis.

M. Tremblay: M. le Président, je crois que le ministre responsable de la Charte sur la langue a déjà clairement indiqué que des exceptions seront prévues dans la loi sur la langue de manière que les sièges sociaux puissent avoir des relations d'affaires utilisant une autre langue que la langue française. Je crois que ces exceptions vont être bien énumérées et bien expliquées dans la loi et dans les règlements, et je souhaiterais que les présidents de sociétés qui ont des sièges sociaux au Québec attendent de voir cette souplesse dans la loi avant de faire de grandes déclarations à partir d'une information qui, à mon avis, n'est pas complète.

M. Ciaccia: Est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous dit qu'il va faire des représentations et qu'il va se rendre aux objections qui ont été soulevées par plusieurs de ces chefs d'entreprises, non seulement le président de la Banque Royale? Est-ce qu'il admet la nécessité de garder ces sièges sociaux au Québec et va-t-il se

rendre aux représentations qu'ils ont faites afin que les sièges sociaux de ces entreprises demeurent au Québec?

M. Tremblay: M. le Président, il ne faudrait pas demander à une loi sur la langue de corriger toutes les lacunes qui ont existé ou qui existent présentement concernant la vocation de la métropole du Québec, la métropole du Canada, Montréal, comme endroit de localisation des sièges sociaux.

Le problème du transfert des sièges sociaux à l'extérieur du Québec est un vieux problème au Québec. Je pense que tout le monde l'admet. Par exemple, en 1952, nos études démontraient que Montréal avait un rapport de sièges sociaux sur les sièges sociaux à Toronto égal à 1,2, alors que 20 ans plus tard, en 1972, ce rapport était tombé à 0,6. De sorte que nous avons eu, depuis 25 ans, un exode graduel des sièges sociaux à l'extérieur du Québec qui a été en grande partie causé par la force d'attraction de la région du sud de l'Ontario et de la région de Toronto, la polarisation économique qui s'est produite pendant cette période d'un quart de siècle, et ce n'est pas, évidemment, avec une seule loi que l'on pourra ralentir ce genre de transfert.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que dans une loi à caractère culturel et politique comme la loi sur la langue, il y aura une souplesse établie dans le corps de cette loi, il y aura des exceptions pour le fonctionnement des entreprises de manière à empêcher que tous les avantages dans le fonctionnement de ces entreprises y soient reflétés.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

Comptes économiques du Québec

M. Biron: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la guerre de chiffres qui a lieu, actuellement, entre les gouvernements provincial et fédéral. Est-ce que le ministre a bel et bien commandé ou obtenu une nouvelle étude, comme il l'a laissé entendre, hier, à Toronto, qui démontrerait, selon lui, ce que le Québec a gagné ou perdu au sein de la Confédération? Est-il exact qu'il douterait que cette étude soit rendue publique? Si c'est le cas, est-ce que le ministre douterait aussi de la valeur de la première étude publiée ici?

M. Parizeau: Non, M. le Président, ce que j'ai indiqué à Toronto, hier, c'est simplement qu'une étude générale des comptes nationaux, par province, est maintenant terminée à la suite d'une étude fédérale-provinciale, au niveau des fonctionnaires, qu'elle comporte une série de tableaux cherchant à déterminer le déficit ou le surplus de chacune des provinces dans ses rapports avec le gouvernement fédéral, que, bien sûr, chacun des gouvernements dispose maintenant de ces chiffres, qu'à la conférence des fonctionnaires à Edmonton toutes les provinces ont accepté, sauf une — et celle-là n'est pas le Québec — que les tableaux principaux soient rendus publics, pas nécessaire-

ment tous les tableaux et, en particulier, pas nécessairement le tableau auquel je viens de faire allusion. J'ai indiqué, du même coup, qu'il serait dommage que ces chiffres ne puissent pas être rendus publics, parce que je pense — on verra à quel point par ces chiffres — que les évaluations qui ont été présentées par le gouvernement de Québec présentaient une forme de réalisme assez net.

M. Biron: Est-ce que par cette étude le ministre a des chiffres concrets sur les activités économiques générées par les sièges sociaux au Québec? Est-ce qu'il y a des chiffres, s'il les a en main, qui pourraient être publiés qui concernent, en particulier, les sièges sociaux qui, au cours de la dernière année, des six derniers mois en particulier, sont déménagés à l'extérieur du Québec, à cause du manque d'activités économiques au Québec?

M. Parizeau: A la première partie de la question, je ne sais pas. Comme je n'ai pas l'ensemble des documents de l'exercice, je ne sais pas dans quelle mesure le phénomène lui-même a été isolé, des sièges sociaux. Personnellement, j'en doute. Je ne les ai pas vus si cela existe.

Deuxièmement, bien sûr, ces chiffres, maintenant, sont à la disposition des onze gouvernements. Seulement, comme dans tout exercice fédéral-provincial, il faut l'acceptation de l'ensemble des gouvernements pour qu'on puisse en faire état. J'imagine que, dans les jours, dans les semaines qui vont suivre, une entente va avoir à intervenir, entre les gouvernements, pour savoir ce qui est rendu public et ce qui ne l'est pas. Mais un gouvernement en particulier, normalement, pour des raisons d'élémentaire politesse, ne commence pas à sortir des chiffres qui concernent les autres gouvernements. Ces tableaux ne peuvent pas être publiés par un gouvernement sans consultation avec les autres.

M. Biron: Est-ce que le ministre pourrait nous publier quand même ou nous donner avis ici du nombre de sièges sociaux qui, au cours des dernières années, ont dû quitter le Québec, pour une autre province, spécialement au cours des six derniers mois? Pourrait-il nous fournir la liste de cela?

M. Parizeau: Une étude est en cours, à ce sujet, sous la direction du ministre au développement économique, qui devrait permettre de faire le tour de toutes ces données partielles qu'on reçoit, à l'heure actuelle, d'un peu partout et un peu au hasard, de semaine en semaine et de jour en jour. Je pense que, d'ici peu de temps, un portrait un peu plus systématique devrait paraître. Je préfère dans ce sens laisser l'étude en cours se développer, arriver à terme, de façon qu'on puisse voir ce qui se passe actuellement sur l'arrière-plan de ce qui s'est passé, comme le disait le ministre de l'Industrie et du Commerce, depuis 25 ans. Ce n'est pas tout, à l'heure actuelle, de faire une espèce de relevé hebdomadaire des données.

L'important est de savoir comment cela se compare à ce qu'il y avait il y a deux ans, ce qu'il y avait il y a cinq ans et ce qu'il y avait il y a vingt ans.

Le Président: M. le député de D'Arcy McGee.

M. Goldbloom: Le ministre vient de vanter la valeur des chiffres qu'il a rendus publics et pourtant, il a essuyé des critiques assez sévères à ce sujet. Plusieurs personnes, qui ont une connaissance de la question, ont indiqué qu'il y a d'autres façons de calculer l'équilibre entre les provinces et le gouvernement fédéral à cet égard. On suggérerait...

M. Burns: Question!

M. Goldbloom: ... qu'il aurait été plus objectif...

M. Burns: Question!

M. Goldbloom: ... de la part du ministre, de publier les chiffres selon d'autres méthodes de calcul aussi. Est-ce son intention de répondre à ces attentes et de publier les calculs selon d'autres méthodes également?

M. Parizeau: Je pense que normalement cette question devrait être posée au ministre de l'Industrie et du Commerce qui, avec le premier ministre, a présenté les chiffres auxquels le député vient de faire allusion. Ce n'est pas moi qui les ai présentés, c'est mon collègue. Je voudrais, à cet égard, lui laisser la réponse.

M. Tremblay: Le 25 mars, lorsque nous avons déposé les comptes économiques, nous avons bien indiqué que ces comptes suivaient une méthodologie qui avait été acceptée de façon unanime par le représentant des onze gouvernements qui forment le Comité fédéral-provincial sur les comptes économiques. S'il y a des gens qui remettent en cause la méthodologie de ce comité, qu'ils attendent que le comité produise tous les chiffres pour toutes les provinces et, comme le ministre des Finances y a fait allusion tout à l'heure, d'ici un mois, le comité publiera tous ces chiffres, et ceux qui jugent qu'ils ont la compétence voulue pour mettre en doute le travail de ces 50 spécialistes qui travaillent depuis quatre ans sur cette question, alors, ils pourront faire état de leurs doutes et de leurs commentaires. En ce qui nous concerne, nous faisons confiance à nos fonctionnaires, nous faisons confiance aux travaux de ce comité fédéral-provincial de Statistique Canada et, s'il y a des changements que le comité veut faire dans ses estimations, nous les accepterons avec plaisir.

M. Raynauld: Question supplémentaire.

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: Je voudrais faire remarquer que

cette réponse n'a aucun rapport avec la question qui était posée. La question posée est: Est-ce que le gouvernement pourrait publier des études qui sont faites et est-ce qu'il a l'intention d'en faire de nouvelles suivant la méthodologie que le gouvernement du Québec suivait? Il faisait allusion à des méthodes de bénéfiques, des méthodes de flux financiers, mais pas dans le contexte des comptes nationaux, et qui ont été publiées par le gouvernement du Québec pour l'année 1961/62, 1963/64; il y en a une qui a été publiée en 1973 et qui donne des avantages, pour le Québec, de \$675 millions, si je me rappelle bien, suivant la méthode des bénéfiques et \$300 millions suivant la méthode des flux.

M. Burns: Question!

M. Raynauld: Est-ce que vous auriez l'intention de continuer et de mettre à jour ces études qui étaient faites suivant une méthodologie du gouvernement du Québec? Je pense qu'à ce moment-là, dans les années soixante, il y a des gens qui étaient ici et qui les faisaient, ces études; je pense bien qu'ils les pensent bonnes. N'y aurait-il pas lieu, pour essayer de donner différentes méthodes et essayer de donner plus d'information à la population, de poursuivre ces études et de les rendre publiques comme celles des comptes nationaux?

M. Tremblay: Le député d'Outremont a fait allusion à une série d'études qui se sont produites depuis une quinzaine d'années sur certains aspects du fonctionnement du fédéralisme politique au Canada. Quand ces études ont été faites, les comptes nationaux, justement, n'existaient pas. C'est justement pour pouvoir s'entendre sur une méthodologie qui soit acceptable à tous qu'on a relié les travaux des diverses provinces pour faire l'évaluation de ces comptes économiques de sorte que la situation, aujourd'hui, est bien différente de celle qui existait auparavant où on devait s'en remettre à des approximations, à des évaluations des comptes publics qui étaient partielles et qui reposaient sur des hypothèses arbitraires et subjectives. On s'est entendu pour faire le calcul des comptes économiques. La situation est bien différente de celle qui existait au préalable et je pense que la publication des comptes économiques a pu donner des chiffres qui font l'unanimité des spécialistes de la comptabilité nationale.

En ce qui concerne par contre, l'évaluation de ce qu'on peut appeler un bilan politique complet du fédéralisme, le député d'Outremont sait très bien, puisqu'il y a eu des études poursuivies au Conseil économique du Canada, qu'il est pratiquement impossible de s'entendre sur une méthodologie qui soit acceptable à tous les participants, puisqu'il faut faire appel à des hypothèses subjectives. Dans ce cas, le débat cesse d'être un débat technique et devient un débat politique, à savoir si on accorde de l'importance à une chose et moins d'importance à une autre. Je pense qu'il est tout à fait légitime de pouvoir discuter ces choses, mais que cela ne peut pas se faire dans le cadre d'une

étude purement technique, à savoir quelle est l'importance pour le Québec de certaines dépenses du gouvernement fédéral faites à l'extérieur du Québec, par exemple; à savoir quels ont été les effets économiques de certaines grandes politiques économiques du gouvernement fédéral. C'est évident que ces choses ne relèvent pas de l'hypothèse absolument non fondée, mais qu'elles exigent une évaluation qui est subjective de la part de celui qui l'a fait.

Il s'agit d'un débat politique où chacun doit alors faire son choix et faire sa propre évaluation.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda.

Extension de la gratuité des soins dentaires

M. Samson: M. le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Affaires sociales, en nous rappelant que le ministre a annoncé, le 21 avril dernier, des soins dentaires gratuits pour les enfants de moins de douze ans, à partir du 1er mai. Or, nous apprenons aujourd'hui que l'Association des chirurgiens dentistes n'a pas encore eu de négociations avec le ministère ou la Régie de l'assurance-maladie et qu'à moins d'une semaine de la date prévue pour la mise en vigueur de ce nouveau programme il n'y a pas encore de décision prise, les négociations n'ayant pas eu lieu.

Est-ce que le ministre peut nous dire si c'est vrai, ce que nous apprenons aujourd'hui, et de quelle façon nous pouvons nous attendre que l'annonce faite la semaine dernière puisse déboucher sur une concrétisation au 1er mai?

Le Président: Le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: M. le Président, ce que M. le député de Rouyn-Noranda dit apprendre aujourd'hui a été expliqué en Chambre la semaine dernière. Premièrement, il ne s'agit pas des enfants de douze ans et moins; il s'agit des enfants de moins de douze ans, qui, à partir du 1er mai, vont bénéficier des soins dentaires gratuits qui jusqu'ici ont été appliqués aux enfants de moins de dix ans. J'ai expliqué, la semaine dernière, que nous avons une entente avec les dentistes disant qu'ils vont étendre les services partiels, je le concède, qui étaient fournis jusqu'ici aux enfants de moins de dix ans, de sorte qu'ils seront également fournis aux enfants de moins de douze ans à partir du 1er mai.

Il y a eu ce matin une rencontre, la première, avec les représentants de l'Association des dentistes. Nous sommes très conscients qu'il faut négocier non seulement les nouveaux services dentaires qui sont nécessaires à des enfants de onze ans et dix ans et qui ne sont pas nécessaires à des enfants de huit ans et neuf ans, d'une part. Mais il faut aussi renégocier les services dentaires qui sont actuellement dispensés et qui sont couverts par la Régie de l'assurance-maladie; ils sont dis-

pensés de façon partielle, puisque cette entente est expirée depuis 1975.

Les négociations qui ont repris ce matin avec l'Association des dentistes et qui constituent pour nous une très grande priorité ont donc deux objets: améliorer et renouveler l'entente expirée depuis 1975 pour les soins dentaires aux enfants plus jeunes et, deuxièmement, étendre la couverture des soins dentaires à des enfants de dix ans et onze ans.

M. Samson: M. le Président, je voudrais demander au ministre si, à l'avenir, on peut s'attendre qu'au ministère on change un peu la façon d'agir, en ce sens qu'actuellement on annonce des mesures nouvelles, alors que les gens concernés n'ont pas encore donné leur appui à de telles mesures ou n'ont pas suffisamment pu négocier pour être d'accord. Cela arrive dans le cas des dentistes pour le moment. Est-ce que le ministre pourrait me permettre de lui demander aussi où en est rendue la fameuse question qui se relie au même principe d'annoncer et même d'introduire dans la réglementation des dispositions avant d'avoir négocié avec les intéressés?

Je pense ici aux caisses populaires qui, selon la réglementation de l'aide sociale, peuvent ou pourraient prêter jusqu'à un certain montant d'argent à des assistés sociaux avec la garantie gouvernementale. Ceci a été annoncé et existe dans la réglementation, mais n'a jamais été négocié ou les négociations n'ont jamais abouti avec les caisses populaires.

M. Burns: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Samson: Ce n'est pas nécessaire que le leader parlementaire monte sur ses grands chevaux. C'est une question de principe...

M. Burns: M. le Président, il s'agit de deux questions différentes.

M. Samson: M. le Président, à qui avez-vous donné la parole? Au leader parlementaire ou à celui qui pose la question?

M. Burns: J'ai soulevé une question de règlement, comprenez-vous cela?

M. Samson: Je me fous de votre question de règlement, c'est au président à décider. Qui est président en cette Chambre, c'est le leader parlementaire ou vous?

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda, je vous rappelle que quand un membre de l'Assemblée se lève pour invoquer le règlement, le député qui avait la parole doit reprendre sa place. Je demande au leader du gouvernement de me dire quel article du règlement il invoque.

M. Burns: Je disais tout simplement, M. le Président, que vous avez régulièrement reconnu

que les questions doivent être accessoires les unes aux autres. Cela ne me fait rien, dans le fond, je protège aussi les droits de l'Opposition en soulevant cette question.

Une Voix: On est capable de se défendre..

M. Burns: Je n'en suis pas sûr. Il s'agit d'une question accessoire qui n'en n'est pas une. Je vous le soumets respectueusement dans le but que la période des questions se déroule normalement et le mieux possible. Vous avez une question sur les soins dentaires d'une part, et une question sur les caisses populaires ensuite, quand même!

M. Samson: Sur la question de règlement, ce n'est pas ma faute si le leader parlementaire ne comprend pas que, dans ma question principale, il y avait une question de principe que le gouvernement annonce d'abord des choses et qu'ensuite il l'annonce aux gens qui sont intéressés. C'est cela la grande question de principe. C'est cela qui la fait relier à la question que nous retrouvons dans la réglementation de l'aide sociale vis-à-vis des caisses populaires. C'est cela que le leader du gouvernement n'a pas compris, M. le Président. Je demande au ministre de me répondre là-dessus. Est-ce que, à l'avenir, on peut s'attendre à...

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda, je pense que vous allez admettre d'emblée, avec l'expérience que vous avez, que les deux questions n'étaient pas étroitement reliées. Ceci étant dit, il n'y a absolument rien qui interdise à un membre de l'Assemblée nationale de poser deux questions principales consécutivement. Je vous autorise, mais je ne voudrais pas que cela devienne une habitude, à tenter de poser deux questions principales, de simuler que la seconde est l'accessoire de la première, ce qui n'était pas le cas.

M. Shaw: Additional, accessoire.

M. Samson: M. le Président, je ne veux pas empêcher mon honorable collègue de poser sa question, mais je pense que le ministre a une réponse à donner à ma question.

M. Lazure: Sur la question de principe évoquée par le député de Rouyn-Noranda, il est évident que la réponse c'est oui. Nous nous efforçons de faire en sorte que les personnes intéressées soient au courant. L'Association des dentistes est au courant depuis le début de décembre que nous avons l'intention d'ajouter deux années, et l'Association des dentistes était d'accord.

D'autre part, nous avons été saisis du dossier très litigieux entre le gouvernement, le ministère des Affaires sociales en particulier, la Régie, et l'Association des dentistes. Il s'agit d'une négociation très délicate, très complexe. Nous allons essayer de faire diligence. Je ferai remarquer aussi que la négociation portera aussi sur les soins dentaires aux assistés sociaux, où il y a énormément de lacunes actuellement dans les services, précie-

sément parce qu'il n'y a jamais eu d'entente réelle entre les deux parties.

M. Shaw: Additional question.

Le Président: Dernière question, M. le député de Pointe-Claire. C'est une question accessoire, si j'ai bien compris.

M. Shaw: Mr Minister, I appreciate the attitude that you are taking concerning the negotiations between the Quebec Dental Surgeons Association and your ministry, but is it the intention of your ministry to continue to go ahead and impose areas of coverage without consultation in advance as was done by the previous government, the large problem being that continually we tell the public that certain services are now provided at public expense by the dental profession without having made these negotiations complete?

This was an action unilaterally done by your ministry, is it an action that is going to continue?

M. Lazure: M. le Président, je répète que c'est une chose à éviter autant que possible. C'était un engagement du gouvernement actuel, du parti qui détient le pouvoir, un engagement de la campagne électorale. Encore une fois, il y a eu des pourparlers entre des représentants de l'Association des dentistes et le ministère depuis le mois de décembre. Il est faux de dire que ce programme va démarrer sans consultation. Il y en a eu et les dentistes étaient d'accord que ce programme soit étendu, ce qui malheureusement n'est pas fini, loin de là. Ce sont les négociations qui vont nous mener à une entente sur les tarifs. Et ceci n'empêche pas quand même les enfants de dix et onze ans de profiter d'un minimum de service qui déjà était garanti par l'entente antérieure.

Le Président: Fin de la période des questions. Affaires du jour.

Temps alloué à la période des questions

M. Lavoie: M. le Président, je ne voudrais pas... Cette question de règlement est tout à fait... Je crois que nous n'avons eu aujourd'hui, en ce qui concerne l'Opposition officielle, que deux questions principales. Il faudrait souligner que les réponses des ministres ont été — vous l'avez remarqué vous-même — très longues, notamment en ce qui concerne le ministre de l'Industrie et du Commerce et celui des Affaires sociales. Même si nous avons aujourd'hui 40 minutes, dans le passé souvent cela allait jusqu'à 40 ou 45 minutes et vous avez reconnu vous-même, il n'y a pas tellement longtemps, que 45 minutes, avec trois ou quatre parties d'Opposition, c'était vraiment acceptable. Et je vous demanderais bien humblement et bien poliment que vous nous accordiez encore au moins une seule question principale.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, je pourrais en temps utile

vous démontrer que les statistiques me permettent de constater que la période de questions est plus longue maintenant qu'elle ne l'a jamais été dans le passé, ce avec quoi je suis en entier accord personnellement. Mais, si j'ai le consentement de la Chambre, je n'aurai pas d'objection à permettre une dernière question. Si je ne l'ai pas, malheureusement, je devrai m'en tenir à ma décision.

M. Burns: M. le Président, ce n'est pas pour être désagréable au député de Montmagny-L'Islet, qui veut me poser une question qui, j'en suis certain, est fort intelligente si on connaît sa panoplie et son curriculum vitae, mais c'est que déjà beaucoup de gens nous attendent à la commission de la justice dès quatre heures et c'est dans ce sens que je ne peux pas donner mon consentement.

M. Lavoie: Une directive, M. le Président. Je me permettrai de le soulever d'ailleurs lors de l'étude de vos crédits et je ne veux en aucune façon critiquer votre décision. C'est seulement une mise au point et une demande de directive en même temps. Il faut considérer que si on relève les statistiques du passé, où en moyenne la période des questions durait facilement, je dirais, une bonne quarantaine de minutes, il y avait au moins en moyenne...

M. Burns: Elle a duré 40 minutes aujourd'hui.

M. Lavoie: Il ne faut pas oublier, M. le Président, et je m'adresse également au leader du gouvernement sans qu'il s'énerve trop...

M. Burns: Je ne m'énerve pas.

M. Lavoie: ... que dans l'Opposition à ce moment-là il y avait neuf députés à peine. Aujourd'hui, il y en a une quarantaine...

M. Burns: Trente-sept.

M. Lavoie: ... 37, excusez-moi, 26 plus 11 plus 2, cela fait 39. D'accord?

M. Burns: Dans les partis officiels.

M. Lavoie: Cela veut dire au-delà de quatre fois plus que l'Opposition de l'ancien Parlement. Et sans parler de jugement de valeur sur la qualité des oppositions actuelles à comparer à l'ancienne, je crois qu'il serait tout à fait normal, je ne voudrais pas critiquer votre décision...

M. Léger: ... la manière dont vous posez vos questions.

M. Lavoie: Un qui pourrait se taire, c'est le ministre responsable de l'environnement parce que la plupart du temps...

M. Léger: ... avec le président qui est là.

M. Lavoie: ... il accaparait à lui seul la période des questions.

M. Léger: ... de réponse.

M. Lavoie: Je crois que vous devriez prendre cela en considération lorsque l'Opposition est quatre fois plus nombreuse...

Une Voix: Vous parlez sans rien dire.

M. Lavoie: ... que vous accordiez uniquement 40 minutes alors que dans le passé, nous avons les statistiques, la moyenne était supérieure à 40 minutes. J'aimerais que vous preniez cela en sérieuse considération.

M. Burns: M. le Président, juste pour aider mon collègue, le député de Laval, je veux lui dire tout simplement qu'il compare aujourd'hui avec avant. On devait être une bonne Opposition, on est rendu le gouvernement. Cela devait être pas pire comme Opposition.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, je n'aurais pas la moindre objection à me soumettre à un règlement qui serait modifié et indiquerait que la période de questions ne doit pas excéder 45 minutes, mais je vous rappelle, et vous le savez pertinemment bien, que le règlement est impératif. Vous avez dû le déplorer, je peux moi-même le déplorer, mais je n'ai pas à le faire. Le règlement est impératif et il dit que la période des questions ne doit pas excéder 30 minutes. Dans les circonstances, je dois m'en remettre au consentement unanime de la Chambre pour permettre que cela puisse excéder.

M. Lavoie: Si j'accepte votre interprétation, M. le Président, cela voudrait dire que, chaque jour, après 30 minutes, vous devriez vous lever et demander le consentement unanime. La coutume et la tradition ont bien voulu que le règlement n'ait jamais été considéré comme impératif pour ces 30 minutes. Cela fait plus de cinq ans que cette coutume existe. Si le leader du gouvernement n'avait pas refusé son consentement, nous aurions déjà terminé. Nous aurions eu sept questions et sept réponses. Si c'est votre vœu et celui de la Chambre, de même que celui de l'Opposition, je suis prêt à faire une motion non annoncée pour qu'on change immédiatement le chiffre 30 dans le règlement pour 45, s'il y a de la bonne volonté de la part de tout le monde, comme la bonne volonté a été vécue de la part de ceux qui siègent au gouvernement actuellement...

M. Burns: S'il vous plaît, ce n'est pas le temps de faire des discours comme celui-là! Vous n'avez pas mon consentement. Cela fait deux fois que je vous le dis.

M. Lavoie: Merci, M. le Président.

M. Burns: C'est cela, M. le Président, d'accord! Si on continue de faire vos farces, vous êtes peut-être frustré de ne plus être président, c'est peut-être cela.

Le Président: A l'ordre!

M. Burns: M. le Président.

Le Président: M. le leader du gouvernement. Affaires du jour.

Motion pour faire siéger la commission de la justice

M. Burns: Alors, M. le Président, je fais motion pour que la commission de la justice se réunisse immédiatement au salon rouge de nouveau pour poursuivre ses travaux afin d'étudier certaines questions relatives à la sécurité au travail des policiers de la Sûreté du Québec, notamment l'opportunité d'avoir pour chaque véhicule automobile de patrouille deux policiers pour chaque période de relève.

M. Bellemare: Voulez-vous prendre un vote enregistré, M. le Président?

Le Président: Vote enregistré. Qu'on appelle les députés!

Vote sur la motion

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Alors, M. le leader parlementaire du gouvernement fait motion pour que la commission permanente de la justice se réunisse immédiatement au salon rouge, afin d'étudier certaines questions relatives à la sécurité au travail des policiers de la Sûreté du Québec, notamment l'opportunité d'avoir, pour chaque véhicule automobile de patrouille, deux policiers pour chaque période de relève. Que celles et ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever. A l'ordre, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Burns, Bédard, Laurin, Marois, Léonard, Couture, Tremblay, O'Neill, Joron, Mme Payette, MM. Lesard, Proulx, Lazure, Léger, Garon, Tardif, Grégoire, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Alfred, Martel, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Bertrand, Johnson, Laplante, Bisaillon, de Bellefeuille, Guay, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellette, Clair, Gosselin, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Baril, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Levesque (Bonaventure), Lavoie, Vaillancourt (Orford), Forget, Goldbloom, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, Caron, O'Gallagher, Marchand, Pagé, Verreault, Springate, Biron, Bellemare, Russell, Goulet, Fontaine, Brochu, Shaw, Dubois, Cordeau, Samson, Roy.

Le Vice-Président: Y a-t-il des députés qui s'opposent à cette motion ou qui s'abstiennent?

Le Secrétaire: Pour: 76 — Contre: 0 — Abstention: 0

Le Vice-Président: La motion est adoptée. M. le député de Rouyn-Noranda.

Comportement des députés pendant la tenue d'un vote

M. Samson: Sur un point de règlement en vertu de l'article 108, je veux vous poser une question, M. le Président.

L'article dit ceci: "Les députés ne peuvent entrer dans la Chambre après que le président a commencé à mettre de nouveau la motion aux voix et ils ne peuvent en sortir tant que le président n'a pas proclamé le résultat du vote." Ce n'est pas parce que je voudrais m'en prendre à qui que ce soit, mais pour l'avenir, nous aimerions savoir de quelle façon nous comporter. Nous avons vu qu'un député est entré pendant que le vote avait lieu.

Des Voix: M. Springate.

M. Samson: M. le Président, je m'adresse à vous, en vous disant que nous avons vu un député entrer après que le vote...

Une Voix: Deux.

M. Samson: J'en ai vu un. Si j'en ai manqué un, tant mieux pour celui que j'ai manqué.

M. le Président, je pense qu'il faudrait avoir une directive, à ce moment-ci, quant à notre façon d'interpréter cela à l'avenir. Si c'est possible qu'on entre au moment où vous avez déclaré le vote, on aurait pu, la semaine dernière, laisser entrer un autre député que j'ai vu, à qui on avait refusé le droit de se prononcer.

Le Vice-Président: M. le député de Rouyn-Noranda, mesdames et messieurs de cette Assemblée, j'accepte fort bien la demande de directive du député de Rouyn-Noranda. C'est, en fait, la deuxième fois que, pendant le vote, il se produit un incident. J'ai rappelé d'ailleurs le député de Saint-Henri, ministre du Travail, à l'ordre lorsqu'il est entré dans cette Chambre, parce que le vote avait déjà été appelé. Comme il est arrivé, il y a environ une quinzaine, un incident du même genre — je ne veux pas le rappeler, j'en ai parlé la semaine dernière, quand, pendant le vote, j'ai dû faire un rappel à l'ordre — ma directive est simplement conforme au règlement. Je pense qu'à l'avenir les députés devront regarder leur règlement, répondre à l'appel de la cloche et cesser de se mouvoir, sauf si ce n'est pour se lever ou s'asseoir à compter du moment où l'appel aux voix aura été prononcé par le président.

M. le leader du gouvernement.

Une Voix: Cessez de vous émouvoir.

Le Vice-Président: J'ai dit: Cesser de se mouvoir.

Travaux parlementaires

M. Burns: M. le Président, cette commission va siéger immédiatement au salon rouge. Quant à ce soir, M. le Président, avant que la question me

soit posée, j'indique, comme je l'ai fait à l'endroit des leaders parlementaires de chacun des partis, que trois commissions siégeront, ce soir, à compter de vingt heures.

Il s'agit respectivement des commissions de la justice, au salon rouge, des affaires municipales et de l'environnement, à la salle 81-A, de la commission de l'éducation, des affaires culturelles et des communications à la salle 91-A, les trois commissions devant siéger de 20 h à 23 h pour étudier, dans le cas de la justice, le mandat qui lui est confié par la motion qui vient d'être adoptée; dans le cas de la commission des affaires municipales, pour continuer et, espérons-le, terminer l'étude des crédits des Services de protection de l'environnement; dans le cas de la commission de l'éducation, des affaires culturelles et des communications, pour commencer l'examen des crédits budgétaires du ministère des Communications.

Pour compléter, je donne également avis à la Chambre que demain matin, le 27, à compter de dix heures...

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Veuillez procéder dans vos avis, M. le leader. A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Burns: Demain matin, à compter de dix heures...

M. Lavoie: Un peu de sérieux, s'il vous plaît!

M. Burns: ... débutera à la commission des richesses naturelles et des terres et forêts, l'examen des crédits budgétaires du ministère des Terres et Forêts, à la salle 81-A. Cette commission, nous espérons qu'elle siégera, à moins qu'elle ne termine ses travaux avant, de 10 h à midi, puisque nous avons eu une entente avec les partis d'Opposition. Le mercredi — je l'annonce et je pense que vous-même, M. le Président, avez pris des dispositions auprès des présidents de commission pour que cela ait lieu — pour faciliter la tenue de caucus, nous ajournerons régulièrement nos travaux à midi lorsqu'il y aura des commissions qui siègeront.

Je répète: De 10 heures à midi, la commission pour étudier les crédits des Terres et Forêts. En même temps, toujours de dix heures à midi, se poursuivront, s'ils ne sont pas terminés ce soir — ce qui, je pense, est peu probable — les travaux de la commission qui étudie les crédits budgétaires du ministère des Communications. Toujours de 10 h à midi, la commission de la justice poursuivra ses travaux, s'ils ne sont pas terminés ce soir, au salon rouge, relativement au même mandat qui lui a été donné cet après-midi.

A moins qu'il y ait d'autres questions, M. le Président, je serai prêt à vous suggérer de passer à l'article 2) de notre feuilleton, c'est-à-dire la reprise du débat relativement au discours du budget.

Le Vice-Président: Avant que nous ne passions aux affaires du jour et à la reprise de la mo-

tion du ministre des Finances, je voudrais confirmer, de la part de la présidence, que le mercredi, suite à une entente entre les leaders des divers partis, les commissions parlementaires devraient soit suspendre ou ajourner, selon le cas, leurs travaux à midi et que des directives soient émises en conséquence aux présidents des commissions parlementaires.

M. Roy: M. le Président, juste avant, je demanderais...

M. Burns: Oui, sur ce point, je m'excuse auprès du député de Beauce-Sud, je ne veux pas l'empêcher de poser sa question, mais vous avez dit, M. le Président, soit suspendre, soit ajourner, je pense que la directive devrait, je l'exprime respectueusement, être donnée aux présidents des commissions, qu'à midi, le mercredi, ils ajournent les travaux sine die, parce que dans l'après-midi, nous siégeons normalement à la Chambre et il sera peu probable que trois commissions puissent continuer à travailler dans l'après-midi de sorte que peut-être la directive que vous pourriez donner aux présidents des commissions, si c'est votre désir, serait d'ajourner sine die. Cela faciliterait les choses et permettrait au leader du gouvernement, de faire la motion appropriée, lorsque les travaux reprendront après la période de questions.

Le Vice-Président: S'il y a consentement à ce sujet, j'accepterais cette modification au texte que j'ai mentionné. Si j'ai affirmé, ajourner ou suspendre, c'est qu'il est arrivé que des mercredis une commission siège quand même, dans le passé; alors, s'il y a consentement, des directives seront émises aux membres de ce que nous appelons la banque des présidents, d'ajourner les travaux sine die, à midi, tous les mercredis, alors qu'il y a journée des députés. Est-ce que ce consentement est accordé?

Des Voix: Oui.

Le Vice-Président: Consentement accordé. Merci.

M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: J'aurais une question à poser, puisqu'on s'apprête à aborder l'article no 2) inscrit au feuilleton. Est-ce que le leader du gouvernement pourrait nous dire si c'est son intention de poursuivre les discours sur le budget jusqu'à six heures, ce soir?

M. Burns: Oui, jusqu'à six heures ce soir, évidemment, pour autant qu'il y ait des opinants qui s'expriment dans ce sens. Si nous nous rendons à six heures, à ce moment-là, je proposerai l'ajournement de nos travaux jusqu'à demain, quinze heures.

Le Vice-Président: M. le leader de l'Opposition officielle.

M. Lavoie: Une dernière question au leader

parlementaire du gouvernement. Pour qu'on puisse planifier les travaux de cette semaine, jeudi matin, je crois que c'est prévu pour des commissions.

M. Burns: Oui, c'est exact.

M. Lavoie: Et jeudi après-midi et dans la soirée, est-ce que vous prévoyez que ce seront encore des commissions?

M. Burns: Egalement, je me proposais aujourd'hui d'ailleurs de ne pas faire siéger la Chambre, mais comme la commission des finances et du revenu a terminé l'examen des crédits du ministère du Revenu, ce matin et comme malheureusement, à la toute dernière minute, il était difficile de mettre en branle l'examen d'autres crédits, c'est pour cette raison que j'ai rappelé l'article 2), ou que je m'apprête à rappeler l'article 2). Maintenant, jeudi, selon toute vraisemblance, nous aurons les engagements financiers, à moins que la commission des terres et forêts ait terminé ses crédits, elle sera rappelée et nous commencerions les travaux publics et approvisionnements. Ce serait la même chose pour toute la journée, de jeudi matin à jeudi soir. Donc après la période de questions, je proposerai à la Chambre d'ajourner ses travaux à vendredi matin. Je rappelle que vendredi matin, c'était mentionné d'ailleurs vendredi dernier lorsque nous avons ajourné, il s'agira de l'examen des crédits — les vôtres, M. le Président — de l'Assemblée nationale.

M. Bellemare: Il n'y a pas d'autres commissions qui vont siéger à ce moment-là.

M. Burns: Vendredi matin, non.

Le Vice-Président: Affaires du jour.

M. Burns: Alors, M. le Président, article 2).

Reprise du débat sur le discours du budget

Le Vice-Président: Reprise du débat sur la motion du ministre des Finances.

M. Burns: Alors, M. le Président, comme c'est moi qui ai demandé l'ajournement du débat, je cède de bon gré mon droit de parole au député de Jonquière.

Le Vice-Président: Le député de Jonquière.

M. Claude Vaillancourt

M. Vaillancourt (Jonquière): M. le Président, c'est avec un extrême plaisir que je fais cette deuxième intervention à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget et, comme me le permet le règlement, je traiterai en outre de la question du budget, d'autres sujets d'importance et je m'en excuse d'avance auprès du ministre des Finances.

Alors, M. le Président, le 12 avril dernier, le ministre des Finances a déposé un budget que tous ont qualifié de conservateur. Il s'agit, M. le Président, effectivement, d'un budget qui a pour but essentiel d'assainir les finances publiques, de réduire les emprunts du Québec, en somme de faire en sorte que le Québec vive selon ses moyens.

Certains gens de l'Opposition s'en sont déclarés surpris, mais comment peut-il en être autrement, lorsqu'on prend connaissance des chiffres suivants: la dette actuelle garantie par le gouvernement du Québec s'élève maintenant à \$7,7 milliards, ce qui équivaut à \$1245 per capita, et la dette de fonctionnement du gouvernement s'élève actuellement à au-delà de \$5 milliards, ce qui veut dire approximativement \$955 per capita, pour une dette publique totale de \$17 milliards, ce qui veut dire \$2200 per capita.

En 1976/77, le gouvernement a dû emprunter \$1,350 milliard, ce qui, comme le disait le ministre des Finances, est inacceptable. L'écart entre les impôts payés par les contribuables québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes, approximativement \$1000, est également inacceptable.

En ce qui concerne les crédits 1977/78, ils s'élèvent au montant de \$11 535 milliards dont \$7 milliards exclusivement pour les Affaires sociales et l'Éducation. M. le Président, il n'est pas nécessaire d'être économiste pour se rendre compte que le niveau élevé des services publics, de l'effort fiscal des Québécois et de l'endettement du Québec constitue pour n'importe quel gouvernement un héritage extrêmement lourd.

Comment, en effet, entreprendre de nouveaux programmes qui, nous devons l'admettre, sont essentiels à la population sans, comme le disait le ministre des Finances, alourdir encore davantage le fardeau fiscal et l'endettement du Québec? C'est en posant le problème de cette façon que le ministre en est venu à traiter du contrôle des dépenses.

M. le Président, en 1977/78, les crédits n'excèdent que de 12,5% ceux de 1976/77. Ainsi, à l'intérieur de l'objectif d'une croissance limitée de ses dépenses, le gouvernement a dégagé quand même une marge de manoeuvre de \$175 millions destinés à de nouvelles priorités.

Il est donc totalement faux, M. le Président, d'affirmer, comme certains l'ont fait depuis quelques jours, que le gouvernement ne respecterait cette année aucune de ses promesses en matière sociale. Qu'il suffise de mentionner que les crédits visant à assurer l'hébergement des adultes et des personnes âgées passent, en 1977/78, de \$186 millions à \$216 millions. Qu'il suffise de mentionner également la gratuité des médicaments pour les personnes âgées et — cela est prévu dans les crédits et dans le budget — la gratuité des soins dentaires pour les enfants allant jusqu'à douze ans.

Les crédits pour la sécurité au travail des travailleurs passent cette année de \$14 millions à \$17 millions. Que dire, M. le Président, de la charte de la sécurité au travail dont le mandat a été confié au ministre délégué au développement social?

Que penser également de la loi qui va assurer bientôt les conditions minimales devant régir les travailleurs non syndiqués? Que penser aussi de la réforme essentielle et urgente de la Loi des accidents du travail? Que penser des crédits de l'habitation qui passent cette année de \$67 millions à \$84 millions, avec environ une quinzaine de millions de dollars affectés tout particulièrement à l'habitation coopérative?

M. le Président, voilà autant de promesses en matière sociale dont les coûts apparaissent dans les crédits. Enfin, le bilan me semble donc positif. Il est bien évident que certaines promesses électorales ne seront pas remplies au cours de cette première année, mais a-t-on déjà vu un gouvernement les remplir toutes au cours de la première année?

Le ministre des Finances a, en outre, annoncé certaines mesures visant un contrôle plus strict des dépenses: premièrement, examen plus approfondi des budgets de base; deuxièmement, contrôle particulier dans l'éducation et les affaires sociales. On comprendra que ce contrôle est essentiel lorsque au-delà de 70% des crédits pour la prochaine année sont affectés à l'éducation et aux affaires sociales.

Enfin — et cela va jusque-là — examen des systèmes d'informatique du gouvernement.

Ce budget, il est vrai, est conservateur. Mais il a au moins l'avantage d'être réaliste, d'être vrai et de démontrer aux Québécois leur vraie situation économique. Ce n'est pas un budget falsifié qui fait voir la vie en rose aux citoyens alors que la situation est tout autre. Comme le disait le ministre des Finances, la récréation est désormais terminée. Les Québécois devront apprendre, au moins durant la prochaine année, à vivre selon leurs moyens. Ce budget, d'ailleurs, a été bien reçu dans les milieux financiers en général. Lorsque le parti qui forme actuellement le gouvernement a été élu, le 15 novembre dernier, il a, en outre, été élu pour administrer sagement les affaires des citoyens québécois. Et je pense qu'il manquerait gravement à son devoir le plus fondamental s'il continuait la récréation qui dure déjà depuis quelques années.

Le rôle du ministre des Finances n'est pas d'être populaire à tout prix mais avant tout de gérer les affaires de l'Etat de façon saine et efficace dans le plus grand intérêt de tous les Québécois. Ne pas remplir ce devoir serait tout simplement refuser de prendre ses responsabilités.

Parmi les débats qui occuperont les mois qui viennent, vous savez tous que l'un des plus importants sera d'ordre culturel. En effet, parmi les projets qui seront présentés à l'Assemblée nationale, le gouvernement québécois a décidé de considérer comme une priorité celui qui porte sur la langue française.

De 1867 à 1969, le Québec n'a jamais eu de politique linguistique. Lorsqu'il a légiféré pour l'école, en 1969, il a opté pour une solution dont les conséquences dangereuses sont vite apparues et ont provoqué chez les francophones une forte réaction de rejet. En 1974, l'Assemblée nationale adoptait la Loi sur la langue officielle. Connue

sous le nom de loi 22, cette loi devait, en principe, répondre aux attentes de groupes très différents de la société, mais ces attentes n'ont malheureusement pas été satisfaites, à un point tel que durant la dernière campagne électorale, comme le disait d'ailleurs le premier ministre, tous les partis politiques en sont venus à parler soit de la modifier, soit de la remplacer.

Il sera toujours illusoire de penser qu'une loi quelle qu'elle soit puisse satisfaire l'ensemble des citoyens. Cependant, le parti ministériel a été élu avec un programme, et dans ce programme, à ce que je sache, il n'a jamais caché qu'il voulait donner au Québec un visage français tout en respectant les droits des minorités anglophones ou autres.

Le programme du parti ministériel dans le domaine de la langue a toujours été clair et ce, depuis la formation du parti. Lors des trois dernières campagnes électorales, le Parti québécois a toujours élaboré la même politique linguistique, et il ne fait aucun doute que mon esprit que cette politique linguistique que le gouvernement a l'intention de mettre de l'avant dans les prochains jours respectera en tous points le programme politique, d'une part, et les engagements électoraux pris au cours de la campagne électorale, d'autre part.

Comme le dit d'ailleurs le livre blanc, cette langue que le Québec a gardée jusqu'à ce jour demeure l'une des grandes langues de la civilisation du monde actuel et elle ne lui a pas été imposée par la colonisation étrangère. Elle est la langue maternelle des ancêtres français qui l'ont transmise fièrement et librement. C'est la langue parlée aujourd'hui par des milliers d'hommes, répartis sur de nombreux continents mais reliés entre eux par des liens culturels et fraternels de la francophonie mondiale.

Je pense que le temps est venu de cesser de penser notre avenir en termes de timide survivance, qu'il est temps de retrouver le sens de notre vraie grandeur, c'est-à-dire celle de participer de plein droit à l'une des grandes expressions linguistiques et culturelles du monde.

Je suis heureux de constater que l'Union Nationale a viré capot le 15 avril dernier pour donner son appui total aux principes fondamentaux énoncés dans le livre blanc. En effet, pour des motifs évidents, l'Union Nationale avait complètement renié, au cours de la dernière campagne électorale, les principes traditionnellement nationalistes de ce parti.

Cette stratégie électorale n'eut guère de succès puisque l'Union Nationale ne perça que dans un comté anglophone, celui de Pointe-Claire, surtout grâce à la valeur de son candidat, à qui je rends hommage. En ce qui concerne le Parti libéral, j'ai pris acte des fracassantes déclarations d'amour envers le peuple québécois qu'a faites vendredi dernier le chef de l'Opposition officielle. M. le Président, vous me permettez de réserver mon jugement jusqu'au vote en deuxième lecture sur le projet de loi sur la langue. Si je me fie à des interventions, et surtout à celles du "whip" en chef de l'Opposition officielle, c'est-à-dire le dé-

puté de Roberval, je suis encore à me demander si le principe de cette loi sur la langue qui sera déposée dans quelques jours sera accepté par l'Opposition officielle malgré, comme je le disais tantôt, les fracassantes déclarations d'amour du chef de l'Opposition.

M. le Président, dans le fonctionnement de toute société démocratique il n'y a rien de plus indispensable que la crédibilité des institutions politiques et des partis qui veulent assumer et assurer la direction de l'Etat. Cette crédibilité des institutions et des partis politiques, les sondages, comme le disait le premier ministre, ne sont pas les seuls à nous apprendre qu'elles sont dangereusement entamées par les temps qui courent. Depuis le début de son existence, le Parti québécois a toujours eu, dans son programme, cette idée de régir strictement et sévèrement le financement des partis politiques, et il a donné la preuve le 15 novembre dernier qu'un parti politique pouvait aspirer à diriger les affaires de l'Etat tout en refusant les dons en argent substantiels que certains "contributeurs" voulaient lui fournir. Il s'ensuit donc que, pour la première fois au Québec, nous avons un gouvernement aux mains entièrement libres et qui n'a aucune dette de reconnaissance envers qui que ce soit, pour des contributions électorales financières très importantes.

Inutile de vous dire que cette liberté d'action et de manoeuvre est essentielle et fondamentale pour tout gouvernement. Les fonds publics ne sont pas les fonds du parti au pouvoir et je suis heureux de constater qu'il y a quelques semaines le ministre d'Etat à la réforme parlementaire et électorale déposait, en première lecture, une loi extrêmement importante pour le présent et l'avenir du Québec qui s'intitule: Loi régissant le financement des partis politiques. Je n'entrerai pas dans les détails du projet de loi que tous connaissent mais on peut se poser la question suivante: Pourquoi les gouvernements antérieurs, qui avaient pourtant tous les pouvoirs de faire voter une loi identique et similaire ou recherchant les mêmes buts, se sont-ils toujours, dans le passé, abstenus de le faire? Il est bien évident que la réponse à cette question est simple et saute aux yeux lorsqu'on pense à la méthode de financement de nos partis politiques traditionnels.

M. le Président, l'Opposition officielle a voté en première lecture pour ce projet de loi, mais le lendemain, dans les journaux, nous constatons que le député de Laval, leader parlementaire de l'Opposition officielle voyait — dans ce projet de loi tellement important et essentiel au fonctionnement de nos institutions politiques — une atteinte à la liberté des gens qui étaient contre le parti au pouvoir ou contre un parti politique. Je pense que nous verrons les vraies couleurs de l'Opposition officielle et également de l'Union Nationale lors du vote de principe de deuxième lecture sur ce projet de loi. J'espère que les déclarations faites par le leader parlementaire et député de Laval relativement à ce projet de loi ne sont pas celles du parti qu'il représente et dont il est membre.

Si tel est le cas, nous devons nous attendre, et j'en serais personnellement extrêmement déçu, à un refus du principe de ce projet de loi, et je me refuse personnellement à le croire, qu'un parti politique puisse, pour des raisons que j'ignore, voter contre un principe aussi fondamental qui est dans le programme du parti ministériel depuis le tout début de son existence comme parti politique. On vote pour à l'Assemblée nationale, mais dans les journaux, le lendemain matin et une semaine après, on voit une atteinte à la liberté des gens qui en ont contre un parti politique.

Je pense que les préjudices que va empêcher cette loi sont de beaucoup plus importants que les préjudices qu'elle pourra éventuellement créer, et cela, M. le Président, je suis loin d'en être sûr. M. le Président, au cours des mois de février et de mars derniers, les travailleurs de ma région et du comté de Roberval... J'aimerais que le whip en chef du parti libéral, d'ailleurs digne successeur de l'ex-député des Iles-de-la-Madeleine, à tous les points de vue, soit ici pour dénoncer avec moi le fait que des travailleurs de notre région, qui travaillaient sur le chantier Donohue situé à Roberval, dans le comté de Roberval, aient été congédiés pour pénurie de travail. C'étaient des hommes spécialisés dans des montages de structures d'acier. Une semaine après, on engageait des gens de Québec et de Montréal, spécialisés dans le même domaine, pour venir remplir le même travail.

M. le Président, je voudrais m'élever contre cette façon de procéder qui est discriminatoire pour les travailleurs qualifiés de notre région. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a un taux de chômage excessivement élevé, l'un des plus élevés au Québec et nous avons une main-d'oeuvre compétente et qualifiée qui ne demande rien d'autre que de travailler. Des entrepreneurs qui oeuvrent dans le chantier Donohue connaissent l'existence de cette main-d'oeuvre compétente, de cette main-d'oeuvre qualifiée et devraient, avant d'engager des travailleurs de l'extérieur, engager cette main-d'oeuvre régionale, ce que je trouve normal dans les circonstances.

Ce phénomène se produit quant à ces hommes de métier et il ne serait pas surprenant qu'il se reproduise avec d'autres corps de métier, tels électricien et plombier. A ce que je sache, les travailleurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne sont pas engagés avant mais après les travailleurs des régions métropolitaines lorsque des gros chantiers de construction sont en marche dans ces régions, et c'est normal. Il ne serait donc que juste et normal que la même situation prévale lorsque de gros chantiers sont en marche dans notre région.

En ce qui me concerne, M. le Président, j'ai publiquement dénoncé, dernièrement, cette attitude en écrivant non seulement à l'employeur, mais aux différents ministères concernés, Donohue, dans le comté de Roberval. J'aurais aimé que le député de Roberval dénonce également cette attitude patronale qui frappe des travailleurs de son comté et de la région.

En terminant, je voudrais parler quelques mi-

nutes de la décision qui a été prise il y a environ trois semaines par le député de Chicoutimi et ministre de la Justice sur le retrait des plaintes portées en vertu des lois 23 et 253, puisque je n'avais pas eu, à ce moment, M. le Président — j'allais dire votre Seigneurie, je m'excuse — l'occasion de le faire.

Je voudrais dire que j'endosse entièrement la décision qui a été prise par le ministre de la Justice, car nous avons assisté dans ces cas à un usage abusif de la loi. Je pense qu'il y a une différence fondamentale à faire, même si pour certains aux réflexes passablement lents, elle peut être difficile à faire, entre 7023 plaintes et 23 plaintes ou 200 plaintes. A la veille d'un sommet économique, M. le Président, où il va être question de relations de travail, de climat social, je pense que la décision du ministre de la Justice est entièrement justifiée de retirer les plaintes qui avaient été portées contre ces personnes. Et que l'on ne vienne pas me dire que c'est une ingérence de l'exécutif dans le judiciaire, car, à ce que je sache, les causes n'étaient pas encore prises en délibéré et cela ne peut, en aucune façon, être interprété comme étant une entrave de l'exécutif dans le domaine judiciaire.

J'entends déjà la question que poserait ou qu'aurait posée le chef de l'Opposition officielle, si le ministre de la Justice avait pris la décision tout à fait contraire, c'est-à-dire de maintenir les plaintes.

Le chef de l'Opposition officielle, en s'adressant au ministre de la Justice, aurait dit: M. le ministre, ne craignez-vous pas, alors que le climat social au Québec est bon, d'amener une détérioration de ce climat social? Cela n'a absolument pas de bon sens de continuer, alors qu'on est sous un nouveau style, qu'on a un bon climat social, 7023 plaintes, à la veille d'un sommet économique. Cela n'a pas de bon sens! C'est la question qui aurait été posée.

J'ai de bonnes informations à l'effet que, si les gens de l'Opposition officielle étaient ici, ils auraient pris la même décision. Car, voyez-vous, la politique des gens d'en face, lorsqu'ils étaient au pouvoir, dans le domaine des relations de travail, c'était justement de sauver la face. Je me le rappelle encore, Claude-Jean Devriex m'interviewait le 11 ou le 12 novembre sur la politique de relations de travail de l'ancien gouvernement. On est porté à se demander si ces plaintes n'ont pas été portées dans le seul et unique but de faire taire, à ce moment, pour éteindre un feu, puis, par la suite, après que le climat fut revenu à la normale, de poser un geste. Je suis sûr que le chef de l'Opposition officielle, foncièrement, est d'accord avec la décision du ministre, comme d'ailleurs le député de Laurier était d'accord pour qu'on impose \$214 millions de déficit olympique à la ville de Montréal. Mais, comme il me le disait ailleurs dans cette Chambre, quand on est à l'Assemblée nationale...

M. Marchand: M. le Président, une question de privilège. Je dois dire au député de Jonquière, quant aux \$214 millions imposés à la ville de

Montréal, que j'ai toujours demandé qu'on l'impose partout dans la province de Québec et au Canada. Vous n'avez qu'à lire les discours que j'ai prononcés dans le passé; je l'ai dit aussi lors de mon intervention sur le discours inaugural. Je m'excuse d'interrompre, je n'avais pas l'intention d'interrompre le député.

M. Brochu: M. le Président.

Le Président suppléant (M. Laplante): Le député de Jonquière.

M. Brochu: Si le député de Jonquière me le permet, j'aimerais juste poser une question.

Le Président suppléant (M. Laplante): Si vous voulez, monsieur...

M. Brochu: Je voudrais vous demander une directive en vertu de l'économie de notre règlement.

Le Président suppléant (M. Laplante): Faites-vous une question de règlement?

M. Brochu: Je veux vous demander une directive, M. le Président, afin de ne pas changer la coutume qui a été établie dans cette Chambre et, je pense, qui est prévue même en vertu de l'économie de notre règlement. Est-ce qu'il est désormais permis qu'un député adresse la parole à cette Chambre à un endroit autre que son siège habituel ou si le député, comme le député de Laurier, ne devrait pas plutôt demeurer à son siège pour prendre la parole?

Le Président suppléant (M. Laplante): Ordinairement, un député, lorsqu'il veut la parole, doit la demander de son siège. Avis au député de Laurier si jamais il voulait reprendre la parole.

Le député de Jonquière.

M. Marchand: J'excuse le président de ne pas s'en être aperçu.

Le Président suppléant (M. Laplante): A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît, le député de Laurier!

M. Vaillancourt (Jonquière): En terminant, M. le Président, je voudrais m'élever contre la suggestion qui avait été faite, à ce moment, par un éditorialiste très connu de Montréal. Il suggérait — parce que c'était l'époque des suggestions — au ministre de la Justice de faire en sorte qu'il y ait une consultation — je connais cela, étant moi-même membre du Barreau — entre le procureur de la couronne, le procureur de la défense et le juge pour s'entendre sur des amendes légères à être imposées. Je pense que cela est une parodie de la justice. Je pense que, si on avait demandé cela au ministre de la Justice, cela aurait été lui demander de parodier la justice. Le ministre de la Justice, en vertu de la loi, avait une décision à prendre; il l'a prise et je dois aviser tous les mem-

bres de cette Chambre, puisque j'ai l'occasion de le faire, que je l'endors entièrement.

M. le Président, en terminant, je voudrais m'élever... C'est dommage que le député de Jean-Talon et ex-ministre responsable de la Société des alcools ne soit pas ici. J'aurais aimé que le député de Jean-Talon soit ici, parce que j'avais, lors de mon intervention sur le discours inaugural quelque chose à lui dire. Je l'avais remis au discours sur le budget, mais aujourd'hui, je ne le remettrais pas; ses collègues sont là, ils lui feront le message. Le député de Jean-Talon est venu à deux reprises dans le comté de Jonquière, au cours de la dernière campagne électorale. Au cours du dernier mois, il est revenu à deux reprises. M. le Président, au cours de la dernière campagne électorale, mon opinion personnelle est que le député de Jean-Talon s'est affiché — et cela ne fait aucun doute — comme le cavalier de la peur par excellence du Parti libéral. Le rôle qu'il a joué au cours de la dernière campagne électorale n'a d'égal que celui, désormais célèbre, joué en 1970 par l'ex-député de Chicoutimi, que tout le monde reconnaîtra sans doute.

Je pensais que le député de Jean-Talon, suite aux résultats du 15 novembre — je dois le remercier pour le précieux secours dont il m'a fait bénéficier au cours de cette campagne électorale — changerait d'attitude. Après une attaque vicieuse contre le ministre de la Fonction publique, voilà qu'en fin de semaine, à Chicoutimi, il s'en vient dire que le Parti québécois, que le parti ministériel a augmenté le salaire des députés. Personnellement, je trouve cela dégueulasse. Il est réellement déprimant et désolant — le député de Roberval était là, il l'a entendu — de constater, pour un nouveau député, qu'un homme ayant occupé de si importantes fonctions en soit désormais rendu à remplir le poste laissé vacant par l'ex-député des Iles-de-la-Madeleine. Franchement, d'un ex-ministre des Finances, d'une ancienne personne responsable de la Société des alcools, on aurait pu s'attendre à plus.

Je m'excuse de la longueur de mon intervention; je m'excuse également d'avoir traité d'autres choses que du budget, mais puisque les occasions ne nous sont pas fournies souvent, je pense qu'il est du devoir de tout député d'en profiter pour faire valoir et les problèmes de sa région et de se faire connaître sur les grands problèmes d'actualité. Merci, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Laplante): Le député de Verdun.

M. Lucien Caron

M. Caron: Concernant le budget de l'an I du Parti québécois, présenté la semaine dernière par M. Parizeau, je dois d'abord, en tant qu'homme d'affaires, avouer que ce document, si décevant soit-il, a, bien sûr, exigé du ministre des Finances une somme de travail monstre et nous nous devons de le reconnaître. Reconnaître l'importance du travail ne signifie pas l'applaudir puisque l'immense majorité du Québec en a eu les deux bras

coupés de déception. M. Parizeau, pour mieux faire passer ses maladresses, n'en finit plus de s'appuyer sur le fait que la marge de manoeuvre est très étroite. Il n'apprend rien de nouveau à la population du Québec puisque le ministre des Finances de l'année 1976 ainsi que le premier ministre de l'époque avaient tous deux eu l'honnêteté d'exposer clairement, par tous les moyens d'information possibles, la situation financière de la province.

Bien conscients de cette situation financière fragile, nos collègues séparatistes, tout au long de la campagne électorale, avaient assuré, aux quatre coins du Québec, avoir en main les solutions miracles pour donner à tous la sécurité et le goût du Québec. A les entendre vendre leur programme, nous en étions venus à croire que le paradis était à nos portes. Nous avons une province pleine de ressources naturelles, disaient-ils, mais encore faudrait-il savoir exploiter ces mêmes richesses. Nous avons la solution, faites-nous confiance. Nous sommes les plus taxés en Amérique du Nord, nous allégerons votre fardeau fiscal par l'indétermination des impôts; faites-nous confiance. Vous, les personnes âgées, qui avez bâti le pays et qui vivez avec un minimum de revenu, faites-nous confiance, vous connaîtrez la joie de vivre. S'il est un groupe de Québécois qu'un nouveau partage des ressources doit favoriser, c'est celui des personnes âgées. Cette citation fait — je suis convaincu que je vais l'apprendre à la majorité des députés ministériels — c'est la phrase introductrice du programme du Parti québécois au chapitre du troisième âge lequel, notons-le, est fort court, fort imprécis et surtout fort incomplet.

D'ailleurs, M. le Président, la plupart des mesures qu'on y retrouve existent déjà en très grande partie dans les cadres des services sociaux et des services de santé mis à la disposition des gens du troisième âge par le précédent gouvernement. Or, M. le Président, on se serait attendu à beaucoup d'un parti politique qui durant la campagne électorale conspuait l'action de l'ancien gouvernement à ce chapitre, précisément pour exploiter, à des fins partisans, la frustration légitime de personnes âgées dont plusieurs vivent, dans des situations carrément injustes, dans l'insécurité à la fois matérielle et psychologique.

J'espérais donc, M. le Président, en prenant connaissance du budget, d'y constater une nette préoccupation pour les personnes du troisième âge et une ferme intention de la part du gouvernement de poursuivre les réformes budgétaires et fiscales amorcées sous l'ancien gouvernement, afin que ce groupe fort important de la population, qui mérite de la part des députés toute leur attention, soit de moins en moins touché sévèrement par un système fiscal assez vorace et qu'il reçoive toute l'aide nécessaire pour qu'ils soient en mesure de vivre véritablement et intensément leur vie de citoyens à part entière.

Vous me permettez, M. le Président, de rappeler brièvement les mesures contenues aux deux derniers discours du budget de l'ancien ministre des Finances à l'égard des personnes du troisième âge. D'abord, au chapitre des exemptions de base

en 1975/76, on se souviendra que l'ancien gouvernement avait baissé les impôts de quelque \$340 millions qui, pour les trois quarts, se répartissaient entre les contribuables dont les revenus étaient inférieurs à \$10 000. C'était là, M. le Président, tenir compte du fait que la plupart des personnes âgées avaient des revenus à l'époque inférieurs à \$10 000.

A cette augmentation des exemptions de base s'ajoutait une exemption de \$1000 des revenus d'intérêts, et on sait, M. le Président, que les personnes âgées vivent souvent des revenus d'intérêts. A cela s'ajoutait, M. le Président, une aide encore plus spécifique aux personnes âgées, puisque le ministre des Finances, dans le cadre de son discours sur le budget, exemptait à compter du 1er janvier 1975 les premiers \$1000 de revenu provenant d'une pension de retraite.

Dans son dernier budget, et on se souviendra que la conjoncture économique étant particulièrement difficile, le gouvernement décidait d'alléger quand même le fardeau de l'impôt foncier scolaire pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite et pour un montant qu'on évaluait à l'époque à une vingtaine de millions. Voilà, M. le Président, des exemples tout simples dont le nouveau ministre des Finances aurait eu avantage à s'inspirer avant d'entreprendre la rédaction de son discours sur le budget.

Il n'y a rien dans le discours sur le budget pour les personnes âgées, mais les membres de ce gouvernement auraient intérêt à lire ce qu'ils disaient sur les personnes âgées il y a à peine quelques mois. Je pense par exemple à un de mes amis qui est en face, le ministre des Transports et député de Saguenay, quand il était de ce côté-ci. Il le sait si sa mémoire est bonne.

Je crois savoir, M. le Président, pourquoi les personnes âgées ont été oubliées par ce gouvernement du Parti québécois, quant aux mesures budgétaires et fiscales qui auraient dû tendre à protéger leurs revenus et à accroître leur sécurité matérielle.

C'est parce que les personnes âgées ne sont pas immédiatement rentables sur le plan électoral, et cela, M. le Président, ils ne peuvent mettre ça sur la faute de l'ancien gouvernement. J'ai cherché, tant dans le discours sur le budget que dans le volumineux programme des dépenses gouvernementales 1977/78, de quelle façon pouvait se traduire en termes d'argent l'engagement qu'avait pris le premier ministre, dans son message inaugural, de rendre les médicaments accessibles à toutes les personnes âgées. Je n'ai point trouvé ces sommes. Pourtant, M. le Président, c'était là la seule phrase qui contenait spécifiquement les mots de "personnes âgées."

Le message inaugural promettait également un système efficace de transport des malades et les mesures budgétaires visant à accroître les soins à domicile, et voilà qu'apparaît à la page 32 des notes explicatives, cette phrase laconique qui trahit cet effort monumental de la part du gouvernement: "Quelque \$6,5 millions seront consacrés au développement des services ambulanciers, à

l'aide aux municipalités pour la fluoration de l'eau, et aux soins à domicile pour personnes âgées."

\$6,5 millions, il n'y a même pas là de quoi compenser l'inflation qui touche les dépenses gouvernementales. Quelques lignes plus loin, on voit apparaître un maigre montant de \$5,5 millions qui seront affectés à l'ouverture de centres d'hébergement et de centres de jour pour personnes âgées. Quand on sait ce qu'il en coûte pour construire un foyer pour personnes âgées, et surtout, quand on sait et à ce titre, je peux témoigner de ma propre expérience dans mon comté, où plusieurs centaines de personnes âgées attendent d'avoir leur place dans ces centres d'hébergement. \$5,5 millions, c'est à peine suffisant pour répondre aux besoins dans mon propre comté, et c'est là l'augmentation qu'on nous propose, pour l'ensemble de la province. S'il y a bien un endroit, M. le Président, où ce gouvernement n'avait pas le droit de couper et de réduire ses dépenses, c'est bien dans l'allocation des sommes qui doivent être faites à soulager les besoins des personnes du troisième âge.

Si la grandeur d'un gouvernement se reconnaît se mesure au sort qu'il réserve à ses minorités — dans le cas présent les personnes du troisième âge — le gouvernement Lévesque a fait preuve, dans le discours sur le budget, d'une grande petitesse. "Vous, les cultivateurs, les malheureux, les oubliés du gouvernement libéral, faites-nous confiance, nous vous redonnerons une fierté à l'égal de votre travail." "La dénatalité chez nous est devenue un problème tragique. Il faut, par tous les moyens, redonner à la jeune mère le goût de nouvelles maternités. Faites-nous confiance, nous avons la solution, des garderies seront mises à votre disposition."

M. le Président, après un coup d'oeil rapide sur le dernier budget du Parti québécois, quelle déception! Mais pire encore, après une étude attentive, quelle fraude! Comme par magie, toutes les solutions sont devenues introuvables ou inexistantes ou tout simplement oubliées. C'est vrai que la mémoire est une faculté qui oublie, nous en avons aujourd'hui une preuve douloureuse. Il nous reste donc, M. le Président, à faire contre mauvaise fortune, bon cœur et se résigner à vivre avec ce qui nous a été servi.

Les personnes âgées ont au moins la sécurité des soins gratuits que nous leur avons procurés. Ils disent à qui veut l'entendre que, somme toute, quatre ans pour un mandat électoral, c'est vite passé, mes amis d'en face.

Monsieur Tout-le-Monde, le travaillant salarié, celui-là même qui vous a élu, M. Parizeau — c'est regrettable qu'il ne soit pas ici en Chambre — échangera sa voiture, indispensable pourtant à son gagne-pain, pour une plus petite encore afin de boucler la différence des permis de conduire et des plaques d'immatriculation, de l'essence et de la double assurance-automobile qu'il devra payer parce qu'advenant le décès accidentel de son épouse, il apprendra que la mère de ses enfants n'est évaluée qu'à \$2500.

La mère de famille n'a vraiment pas reçu une

tour d'ivoire du gouvernement actuel, pas plus que l'homme de la rue qui se voit encore avec un pouvoir d'achat diminué. Et pourtant, on lui avait tant promis. Même les enfants devront payer la note du budget mal planifié. Les allocations familiales sont augmentées, bien sûr, mais combien faudra-t-il verser en taxes chaque mois pour vêtir et chausser ces enfants qui grandissent toujours plus vite que le budget familial ne le permet? Ce qu'on a donné d'une main, on l'a vite repris avec les deux.

Je prends à témoin le journal des Débats du mardi 22 avril 1975 où, dans son intervention, l'actuel ministre de l'Éducation disait: — c'est regrettable qu'il ne soit pas ici — "Si on veut être équitable et franc — j'insiste sur le mot "franc" — que l'on commence par indexer l'impôt au coût de la vie. C'est la première des mesures d'équité sociale et fiscale. Ensuite, si on veut accroître le caractère redistributif de l'impôt, eh bien, qu'on le fasse ouvertement et que l'on taxe en fonction de ses options socio-économiques."

On a vu ce que cela voulait dire taxer en fonction de ses options socio-économiques, lorsqu'on a supprimé l'exemption de la taxe de vente sur les vêtements et les chaussures pour les enfants. Que dire au sujet des cultivateurs. On avait là aussi promis et promis, mais on a tenu. Ils ne sont pas oubliés parce qu'ils devront, eux aussi, à même la vente de leurs fraises et de leurs framboises, qu'ils ne récolteront pas, payer l'assurance de leur machinerie agricole, etc.

Mais avant de terminer — et je vois le ministre responsable du projet et j'espère qu'elle étudiera très bien son livre blanc pour qu'on puisse aussi soulager les cultivateurs quand on leur a tant promis — permettez-moi de me référer au journal des Débats du 1er juin 1976, page 1343, alors qu'un autre ministre actuel... C'est regrettable qu'il ne soit pas en Chambre; il n'y a pas beaucoup de ministres en Chambre. C'est drôle, dans notre temps, lorsqu'il en manquait, on critiquait.

M. Burns: La qualité est là.

M. Caron: ... M. Marcel Léger intervenait: "Si le gouvernement libéral a dû se résoudre à augmenter de façon assez brutale — c'est un grand mot cela — les taxes des Québécois, c'est qu'il n'avait pas le choix."

Pouvez-vous me dire si leur façon d'aller chercher l'argent est moins brutale aujourd'hui? Riez, messieurs les "back-benchers", le "poolroom". J'en connais de mes collègues qui ont ri, eux aussi. Aujourd'hui, ils ne sont plus dans cette Chambre. Dans quatre ans, et peut-être même pas, vous serez partis de là et nous, on sera encore ici.

Cela fait rire le leader du gouvernement mais il est conscient de cela parce que, des fois, on entend chuchoter en sortant, certains collègues, surtout sur le budget: C'est effrayant ce qu'on nous a fait! On ne nous a même pas consultés. C'est pire que nous, au caucus, au moins, nous étions consultés. Nous n'étions pas toujours écoutés, je

suis bien franc, mais on était consulté. Pouvez-vous me dire, M. le ministre des Finances, si...

M. Burns: Est-ce que le député de Verdun me permet de citer des cas où il n'a pas été consulté?

Une Voix: Le bill 22.

M. Caron: Très rarement je n'ai pas été consulté, M. le leader du gouvernement.

M. Jolivet: Oui, le 15 novembre.

M. Caron: M. le leader du gouvernement, contrairement à ce que beaucoup peuvent penser, j'étais au courant des élections bien avant le 15 novembre, et je l'ai même dit à certains collègues qu'on aurait des élections, un mois et demi avant le 15 novembre. Alors, je suis bien à l'aise, même si j'étais un simple député, le premier ministre me consultait.

Pouvez-vous me dire, M. le ministre des Finances, si le budget que vous avez présenté colle bien aux promesses que vous avez faites? A mon humble avis, messieurs les parlementaires, le budget de l'an 1 du gouvernement séparatiste n'a rien de brutal mais il a tout d'un véritable "hold-up" déguisé. La marge est à ce point grande entre ce que le peuple espérait et ce qui lui est tombé dessus que je ne peux le laisser passer sous silence, à moins d'accepter d'être heureux d'avoir été trompé. C'est un gouvernement qui s'est fait élire sous de fausses représentations et le peuple en a déjà soupé.

Le Président suppléant (M. Laplante): M. le député de Pointe-Claire.

M. William Shaw

M. Shaw: Merci, M. le Président. Je souhaite la bienvenue à tout le monde pour un cours de Berlitz en anglais. I welcome this opportunity, Mr President, to express not only my feelings but that of my Party and I feel the feelings of the majority of my community, the English-speaking Quebecers concerning this budget. That the budget was a belt tightener came as no surprise, as it was obvious that tax increases at the personal and corporate levels could only spread oil on the already raging fire of dissatisfaction of the business community in the social, economic and political climate of our province. That there were no tax decreases in these areas is also explainable because even the most optimistic of economists could ever concede that revenues, as projected in the budget, will even come close to those projected by the minister of Revenue. What is more, to presume that any supplementary budgets will not be necessary during this fiscal year with a multitude of economic problems facing us is dreaming in technicolor.

Let us look at some of the headaches. Firstly, the tragic exodus of business that has been accelerated because of the hostile attitude of the

government and because of the consequences of the whitepapers philosophy in the social climate of the province. Stimulated to consider moving by bill 22, the expertise section of our economy is now accelerating plans to leave the province. We know of Combustion Engineering and Montreal Engineering in the engineering field, we hear of Warnock Hersey in Consulting. In money and banking, there are moves in Royal Trust, the Montreal Trust, the Royal Bank, the Bank of Montreal, and many others who choose to silently leave rather than damage their so-called public image. In the insurance industry, we hear of Sun Life, whose building, for so many years, was used to represent the business face of Montreal, is seriously considering leaving, having already moved a considerable part of their operations to Boston. In the pharmaceutical industry, we hear that MacKenna, Harrison is considering leaving as well as others.

In research, we see that Alcan has moved its research facilities to Ontario and even the Crown Corporations, we hear that Air Canada is systematically moving departments out of the province. The situation is deplorable, and I strongly condemn the business community for neglecting their public responsibility and choosing the easy way out. If they spent 10% of the cost of their moving in jointly fighting the language legislation in the Courts they would not only be successful, but they would contribute to the economic stability of our province and of Canada as a whole.

More than that, they would be taking into account the situation of their workers, whom, for the most part, have their life savings tied up in their homes which are now being forced to be sold below replacement value, for the families of those employees whose ties and family and friends are here in Quebec and who are now being forced to begin again in a new environment where the housing costs are doubled, their cost of living higher, and where they must begin again to build circle of friends, find new ways to enjoy their leisure and to build a new life. The tragedy is that these Canadians who are an important component of the Quebec community are now being removed from their province, almost as if separation had already occurred. You see, the Anglophone Quebecer is the cement of Canada, as it is we who are the interface between the two cultures wherein the accommodation must be made.

For this reason, I respect the need for the government to bring down a new law on language to replace the infamous bill 22. There needs to be a Charte de la langue française. There is a need to express the preeminence of the French language in this province, but this bill must respect as well the English-speaking reality of Quebec. We English-speaking Quebecers will never accept a status that is less than equal. Both English and French must be official languages in Quebec. We must have the right to have our own institutions, such as our municipalities, our school boards, and our social services, function and work in either of

our official languages. We will not accept less. As well parents coming to Quebec from any English-speaking community in the world must have freedom to choose to send their children to either of the language systems of education. We will not accept less, and so tomorrow, when the first reading of bill 1 is presented, I will vote for the first reading of the bill, on the principal for the need of such legislation and the need to replace bill 22, but I will fight vigorously to defend the rights of my community in every article of that bill. And if the final legislation does not respect our reality, we will fight it in the Courts and we will mobilize our community to resist it in our municipalities, in our school boards and as individuals, and I guarantee you that we will succeed.

A second area to consider is the hostile attitude of our labour market and especially in the public sector. So many businesses in Quebec have had to close or to move because of highly politicized labour movement and, if the recommendations of the white paper are implemented, these will only exacerbate. This government has made it obvious that the only party responsible to obey collective agreements in the employer. This was obvious in in the elevator-mechanics strike, and as much in the police strikes in Montreal and in la Sûreté du Québec. In both cases, the issue was not the working conditions, but whether using the illegal strike the police brotherhoods could not effect bypass their administration in effecting policy.

Thirdly, and that is important, is the global effect that these factors have on revenue itself. Look, for example, that the depression of values in real estate, because of the effects of an unhealthy social and political climate. This reduces the tax basis for municipalities. We are all finding it difficult to manage fiscally.

Look at the almost complete stop in real estate development and its effect on the construction industry and its suppliers. Look at the depression in the sale of businesses, that is at its lowest level in twelve years. Look at the rate of bankruptcies which was swelled this year to the worst year in our history. Look at our unemployment which will climb to 15% by this fall and at a current rate of increase with more on social assistance and so many more on unemployment assurance. Look at the drop in consumer spending caused by this unemployment and how it would begin to depress other industries, thereby swelling the unemployment further.

This year, our province has budgeted for expenditures of \$11,535 billion. Our neighbor Ontario with more than 2 million more taxpayers, and a gross provincial products of \$74 billion, \$29 billion more than Quebec, is budgeting for only 13,69 billion a difference of just a little more than \$2 billion. Even with that advantage in tax base, they are budgeting for a deficit of \$1,077 billion. If we, in Quebec, believe that our deficit will only be \$640 million, we are again dreaming. Our deficit,

this year, will be closer to \$3 billion and it could be higher if the present social and political climate continues.

Mr President, our province is in a crisis, a crisis of management and a crisis of identity. Never before has there been a greater need for us to stop our confrontation and to begin to cooperate together to bring a social and political peace to our province, but it must be done with respect, respect for your need, as French Canadians, to establish your preeminence as a people in this province, but respect for our need also, to be considered as a vital, articulate collectivity that will not be considered second class citizen and who will insist in a recognition of our rights as Canadians. This can be done. We must meet this challenge and do it. Thank you, Mr President.

Le Président suppléant (M. Laplante): Le député de Deux-Montagnes.

M. Pierre de Bellefeuille

M. de Bellefeuille: M. le Président, je voudrais tout d'abord m'adresser très personnellement à vous, M. le Président, pour vous informer d'emblée qu'au cours de cette brève allocution, je tiendrai à prendre la défense de la pomme de Deux-Montagnes que vous avez calomniée, aujourd'hui même, en cette Chambre. Mais avant d'en venir à la pomme de Deux-Montagnes, je voudrais parler brièvement de deux autres sujets, l'un étant le budget et l'autre, l'aménagement du territoire.

M. le Président, le député de Jonquière a fait du budget que le ministre des Finances a présenté, un éloge que je ne reprendrai pas et avec lequel je suis, évidemment, tout à fait d'accord.

Je voudrais souligner, en particulier, que le budget que le ministre des Finances a présenté contient la somme de \$80 millions pour la création d'emplois. Ce sont là des mesures dont notre économie québécoise a grand besoin.

Je voudrais souligner aussi l'augmentation de certains budgets ministériels, augmentation rendue difficile par la situation financière du gouvernement du Québec, mais augmentation que le gouvernement a quand même consentie pour marquer ses priorités; je veux parler, en particulier, de l'augmentation du budget du ministère de l'Agriculture et de l'augmentation du budget du ministère des Affaires culturelles. Ce sont là deux signes des priorités du nouveau gouvernement du Québec.

Le ministre des Finances a fait face à une situation difficile; il s'est rendu à la nécessité de réduire la cadence des dépenses publiques et de l'endettement du gouvernement du Québec. Je voudrais, cependant, exprimer une réserve à propos du discours du budget. Je voudrais demander au ministre des Finances pourquoi il n'a pas fait allusion, dans son discours, au principe de l'indexation des tables d'impôt, principe auquel le Parti

québécois a déclaré depuis longtemps son adhésion. Je veux bien comprendre que la mise en pratique de ce principe pouvait être impossible dans la conjoncture actuelle, mais j'aurais aimé entendre le ministre des Finances annoncer son intention d'incorporer ce principe au fisc québécois dès que la chose serait possible. J'invite le ministre des Finances à profiter de la prochaine occasion pour tirer cette question au clair, pour nous dire qu'il adhère au principe de l'indexation des tables d'impôt et que la chose se fera dès que la conjoncture le permettra. Voilà pour le budget.

Je voudrais maintenant parler, brièvement, mais peut-être un peu plus longuement quand même, de l'aménagement du territoire, domaine qui recoupe les champs d'activités de plusieurs ministères, domaine qui correspond à l'une des grandes exigences de notre temps, qui correspond aux besoins nouveaux que nous reconnaissons dans nos sociétés occidentales. Le gouvernement a reconnu l'émergence de ces priorités nouvelles en créant le ministère d'Etat à l'aménagement.

Au chapitre de l'aménagement, je voudrais vous parler brièvement de la région aéroportuaire de Mirabel, qui est située presque exclusivement, comme vous le savez, dans le comté de Deux-Montagnes. Cette région a été le lieu d'une expérience en aménagement du territoire qui représente un succès considérable. La région de Mirabel a été une zone pilote. Alors que le SATRA, le Service d'aménagement du territoire de la région aéroportuaire, a effectué, au cours de plusieurs années, des travaux qui présentent, comme je l'ai dit, le plus haut intérêt, travaux qui ont mené à la préparation de plans de développement pour chacune des municipalités de ce secteur, plans que les municipalités sont maintenant chargées de mettre en oeuvre, il ne reste plus, puisque le SATRA a cessé d'exister, pour donner suite à ces travaux que trois fonctionnaires au bureau de Montréal du ministère des Affaires municipales. Je fais entièrement confiance à ces trois fonctionnaires, mais je me demande si le ministère des Affaires municipales et d'autres organismes gouvernementaux qui s'intéressent à ces questions n'auraient pas avantage à voir si la présence de ces trois fonctionnaires dans un seul bureau peut suffire à s'assurer que tout le suivi sera fait, pour s'assurer que les plans directeurs des municipalités et le schéma d'aménagement général de la région de Mirabel ne tomberont pas dans l'oubli.

Non pas que ce soit possible dans l'immédiat, parce que ces plans directeurs sont très présents, à la mémoire de tous dans la région, mais vous savez que ces plans directeurs peuvent représenter, à certains moments, des contraintes et qu'à la longue ces contraintes pourraient peut-être porter certaines administrations municipales et autres à souhaiter mettre au rancart les plans directeurs qui ont été adoptés. Et je me demande si, pour empêcher cela de se produire, il ne serait pas utile de revoir le dossier et de voir si on ne pourrait pas augmenter quelque peu les effectifs gouvernementaux chargés d'assurer le suivi, afin que cette

expérience, afin que le travail qui s'est fait dans cette zone pilote soit une expérience d'aménagement dont nous pourrions tirer tous les fruits possibles.

L'aménagement, de nos jours, M. le Président, peut entraîner une réévaluation de certaines idées très reçues dans notre société. Notre société, à la suite de la révolution industrielle et de la révolution technologique, à la suite de la multiplication démographique, notre société a tendance à considérer la croissance à tout prix comme un idéal vers lequel toutes les collectivités doivent tendre. Je crois, M. le Président, que la croissance à tout prix est un mythe. Je crois que l'usage rationnel de nos ressources humaines et de nos ressources matérielles exige, par exemple, que nous tentions de mettre un frein, sinon un terme, à l'empiétement urbain dans les zones agricoles. Je crois, M. le Président, qu'il faudra que nous nous employions tous à examiner ensemble de quel type de croissance nous avons besoin. Je suis convaincu, quant à moi, que de cet examen sortira la conviction qu'il nous faudra, dans la plupart des cas, envisager la réduction des taux de croissance urbaine, et c'est là, M. le Président, une idée qui sera peut-être difficile à accepter, parce que, depuis trop longtemps, depuis très longtemps, nos villes sont habituées à vouloir grandir à tout prix.

On considère qu'une ville qui est bien administrée c'est une ville dont la croissance est rapide. Je crois qu'il y a là une idée qui a peut-être été fondée à une autre époque, mais de nos jours, cette idée est très mal fondée. Le bonheur, pour une collectivité, de nos jours, nous savons que c'est d'améliorer la qualité de la vie et non pas d'assurer la croissance à tout prix, et la qualité de la vie on peut souvent l'assurer, l'améliorer sans qu'il y ait croissance. Il peut même y avoir diminution démographique. Je crois ainsi qu'il faut que nous nous orientions vers un développement qualitatif plutôt qu'un développement quantitatif. Ce sont des idées qui ne sont pas encore acceptées par tous les esprits, mais je crois qu'il faudra faire carrément face et chercher ensemble, dans un contexte d'aménagement, des réponses qui conviennent vraiment à la primauté qu'il faut accorder à la qualité de la vie.

Je voudrais dire un mot, M. le Président, toujours dans le domaine de l'aménagement, des transports en commun.

Dans le comté de Deux-Montagnes il y a deux lignes de chemin de fer que les compagnies exploitantes veulent abandonner. Le ministre des Transports est déjà au courant de ces deux dossiers difficiles. Dans un cas, le Canadien national veut abandonner le service Montréal-Deux-Montagnes et, dans l'autre cas, le Canadien pacifique veut abandonner le service Montréal-Mont-Laurier. Dans les deux cas, ce sont des services qui sont très utiles à la population du comté et d'autres comtés, y compris ceux qui se trouvent au nord de Deux-Montagnes, et les comtés qui sont sur le parcours entre Montréal et Deux-Montagnes.

M. le Président, il n'est pas facile, sans doute, pour le gouvernement du Québec de forcer la

main du Canadien national et du Canadien pacifique. Le ministre des Transports a déjà fait connaître, d'une part, sa volonté d'accorder la priorité aux transports en commun plutôt que de consacrer des sommes déraisonnables au béton des autoroutes. D'autre part, le ministre des Transports a déjà fait savoir l'importance qu'il accorde au maintien des services ferroviaires.

Je ne peux qu'engager le ministre des Transports à poursuivre ses efforts en ce sens. On note que ces entreprises ferroviaires ont tendance à laisser se dégrader le service qu'elles fournissent, afin que l'achalandage diminue. Devant la diminution de la clientèle, ces entreprises se considèrent bien placées pour demander aux instances du gouvernement fédéral la permission d'abandonner ces services. Il y a là, à mon sens, un manquement grave à la responsabilité de ces entreprises, qui devraient s'efforcer plutôt d'améliorer le plus possible ce service qui est indispensable, qui est peu coûteux et qui correspond aux conceptions nouvelles d'aménagement du territoire qui donnent la priorité au transport en commun.

Je crois que, dans nos sociétés occidentales, nous allons devoir relever le défi de concilier deux nécessités qui, à première vue, peuvent paraître difficiles à concilier. La première de ces nécessités est celle de revaloriser le pouvoir municipal, les instances locales et, d'autre part, la nécessité d'assurer une action vigoureuse à l'échelle du Québec, donc une action vigoureuse de la part du gouvernement du Québec.

Le défi que nous présentent ces deux nécessités n'est pas insoluble. Il ne s'agit pas d'une contradiction véritablement, puisque la consultation, la concertation nous permettront de relever ce défi. Mais, pour le relever, il me paraît indispensable d'assouplir la machine gouvernementale, de l'adapter aux nouvelles priorités, de mettre plus de muscles dans les lois et dans les règlements. À cet égard, je note que M. Jolicoeur, qui est directeur des Services de protection de l'environnement, a déclaré tout récemment, dans un journal du 20 avril: Les efforts faits depuis dix ans pour contrôler les effluents des papeteries présentent un bilan à peu près nul. Pardon?

M. Bisailon: Fin de la citation.

M. de Bellefeuille: Je crois que, dans ce cas-là comme dans bien d'autres, il nous faut effectivement des lois et des règlements ayant plus de muscle, des lois et des règlements que les entreprises et tous les autres pollueurs devront respecter.

J'en viens au dessert et, pour le dessert, je serai bref. Le dessert, c'est la pomme, la pomme de Deux-Montagnes qui, selon vous, nous a laissé un goût amer. Je veux vous assurer que la pomme de Deux-Montagnes n'est pas amère, que la pomme de Deux-Montagnes est un fruit de très grande qualité, que les vergers de mon comté sont parmi les plus beaux du Québec. Je vous invite à les visiter très bientôt alors qu'ils seront en fleur et je vous invite particulièrement, M. le Président, quand vous aurez constaté combien la pomme de

Deux-Montagnes est douce et savoureuse, à faire un pas de plus et à m'accompagner à la cidrerie de Deux-Montagnes où là vous pourrez choisir un cidre amer ou un cidre doux ou un cidre sec, à votre goût. La cidrerie de Deux-Montagnes vous offrira à cet égard tous les choix possibles.

Je vous remercie.

Le Président suppléant (M. Laplante): M. le député d'Argenteuil.

M. Zoël Saindon

M. Saindon: M. le Président, du 5 au 12 avril 1977, les routes de la province de Québec et la sécurité des citoyens demeurant dans quelque centre que ce soit qui ne possède pas son propre corps de police ont été mises en balance par l'Association des policiers de la Sûreté du Québec par une grève sauvage et illégale contre la demande par ladite association d'obtenir en tout temps deux policiers par voiture de patrouille.

Ceci contrevient tout d'abord au principe général d'existence de la Sûreté du Québec. En effet, si l'on regarde l'article 29 de la Loi de police, l'on voit que la Sûreté est sous l'autorité du procureur général chargé de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tous les territoires du Québec, de prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec et d'en rechercher les auteurs.

Il est évident que dans la grève de sept jours faite par la Sûreté du Québec, cet article 29 n'a pas été respecté, ni par la Sûreté, ni par le procureur général qui n'a pas exercé son autorité, mais a plutôt tenté de tergiverser sans résultat valable d'ailleurs avec l'Association des policiers de la Sûreté du Québec.

Pendant ce temps, la province avait un procureur général, mais ce dernier ne pouvait maintenir la paix, l'ordre et la sécurité sur le territoire. En plus, ce même procureur général n'a rien fait pour que l'infraction aux lois du Québec que constitue la grève des policiers de la Sûreté du Québec soit punie. En effet, en vertu de la Loi de la fonction publique, les policiers de la Sûreté du Québec n'ont pas le droit de faire la grève et, comme cette Loi de la fonction publique ne prévoit pas une sanction pour un manquement à ladite loi, le tout relève alors de la Loi provinciale des poursuites sommaires et même du Code criminel en ce que lesdits policiers ont tenu en otage le gouvernement et le peuple du Québec, ce que reconnaissait le premier ministre dans une déclaration qu'il faisait à la presse parlée le dimanche de Pâques, soit le 10 avril 1977.

Les policiers de la Sûreté du Québec n'ont pas fait leur devoir, pas plus que le ministre de la Justice n'a fait le sien.

En effet, le ministre de la Justice a, avec l'assentiment de ses collègues du cabinet, accepté d'offrir aux policiers de la Sûreté du Québec l'automobile à deux policiers pour l'équipe du soir et pour l'équipe de nuit et ce, en plus de certaines assignations bien spéciales sur l'équipe de jour.

Pour ce qui est du reste des assignations sur automobile pendant la journée, le tout est référé à

la commission de la justice de l'Assemblée nationale. Notons, tout d'abord, M. le Président, que cette commission n'a aucun pouvoir sauf en matière de recommandation et je me demande, dans ces circonstances, ce que vaudront ces recommandations. A mon avis, il y a eu une tractation secrète entre les membres de l'exécutif de l'Association des policiers de la Sûreté du Québec et le cabinet ou, à tout le moins, le ministre de la Justice.

Aucune association possédant la force de l'Association des policiers de la Sûreté du Québec n'acceptera, du moins dans la logique commune, de suivre aveuglément quelque décision qui soit prise par la commission de la justice de l'Assemblée nationale. Il y a certainement eu des garanties données quelque part, ce qui est fort possible à réaliser si on comprend que cette commission est formée majoritairement de membres du parti au pouvoir. Les règles du jeu ont peut-être été faussées à l'avance ou le jugement du procureur général qui, par la Loi de police, est en charge de la Sûreté du Québec est peut-être déjà connu de façon secrète par les intéressés.

A mon sens, il y a deux possibilités: ou la décision de la commission est déjà prise et est en faveur des policiers, ou les policiers, placés devant un ultimatum secret, ont accepté d'aller devant la commission pour éviter de perdre la face devant leurs membres. De toute façon, je crois qu'il existe dans toute cette procédure de règlement une équivoque qu'il serait du devoir du présent cabinet de placer devant l'Assemblée nationale et la population du Québec. Jusqu'ici, M. le Président, nous avons tous l'impression d'avoir été roulés et ce n'est pas la décision d'une commission parlementaire, formée majoritairement de membres du parti au pouvoir, qui va faire la lumière sur les dessous du règlement de ce conflit de travail.

Le public a déjà souffert une semaine sans la protection que devraient lui apporter les sommes qu'il paie en taxes au gouvernement et nous n'avons aucune garantie que l'Association des policiers ne récidivera pas.

M. le Président, seules des procédures judiciaires bien entamées, poursuivies avec vigueur et non sujettes au règlement honteux qui a présidé à l'enterrement des bills 23 et 253 dans l'éducation et la santé publique, auraient pu donner à la population, au moins, le sentiment que le présent gouvernement travaille pour eux.

M. Marchand: M. le Président, je m'excuse auprès du député d'Argenteuil, je voudrais faire remarquer qu'il n'y a pas quorum.

Le Président suppléant (M. Laplante): A l'ordre! Je ferai remarquer au député de Laurier qu'il y a quorum. Voulez-vous, s'il vous plaît, ne pas déranger votre collègue, M. le député de Laurier, et être sérieux?

M. Marchand: M. le Président, je n'accepte pas vos remarques. Tout député a le droit de demander le quorum, et ce n'est pas un manque de sérieux de demander le quorum. Vous pouvez de-

mander à vos collègues d'en face, les six anciens députés du Parti québécois, et vous.

Le Président suppléant (M. Laplante): M. le député de Laurier, à l'ordre, s'il vous plaît! Asseyez-vous lorsque le président se lève, s'il vous plaît!

M. le député d'Argenteuil.

M. Saindon: M. le Président, un autre point demeure obscur dans toute cette grève des policiers du Québec, et c'est le rôle qu'aurait pu y jouer le ministre du Travail. En 1971, lors de la grève de deux jours des membres de la Sûreté du Québec, le ministre du Travail s'était rendu à Drummondville pour négocier et discuter avec ces policiers. Dans le présent cas, M. le Président, on nous disait, du moins par la voix des journaux, que le ministre du Travail était parti en vacances pour toute la période de Pâques, il n'a rien fait pour tenter d'aider son collègue le ministre de la Justice à régler le problème qui avait apporté la grève.

Or, nous savons très bien que ce problème de l'automobile de police à deux hommes n'est pas nouveau et qu'il s'est présenté assez souvent dans les corps de police municipaux. Ces policiers municipaux, pour ce qui est de leurs relations de travail, sont sujets au Code du travail, pendant que le ministre du Travail est chargé de l'observation de ce Code du travail, de même que de la garde des sentences arbitrales qui ont pu être rendues dans les diverses municipalités relativement à ce problème des voitures à deux policiers. Dans ces circonstances, M. le Président, ce ministre du Travail, au lieu d'aller en vacances ou enfin de se trouver partout sauf à la rescousse de son collègue de la justice, aurait pu demander à ses spécialistes leur opinion sur le problème, et les différentes solutions qui ont été données par divers arbitres de griefs ou de convention collective dans ce problème.

A mon sens, le ministre du Travail de la province de Québec aurait dû être censuré pour sa conduite pendant cette grève des policiers provinciaux.

M. Lessard: ... le ministre du Travail aussi.

M. Saindon: C'est à croire qu'il y a une marge entre les principes qui régissent l'utilisation de la voiture à deux hommes dans un territoire municipal et ceux dans la juridiction de la Sûreté du Québec. Je pourrais même aller plus loin et demander comment, lorsqu'il y a une grève chez les policiers de la Sûreté du Québec — grève amenée, nous dit-on, par les décès, en trois ans, de trois policiers de la Sûreté du Québec — cette grève peut constituer une solution tout à fait favorable aux policiers éprouvés alors que dans le monde du travail, où il y a à peu près 500 décès par année résultant directement d'accidents du travail, aucune pression n'est assez forte pour faire bouger le gouvernement aussi rapidement qu'il l'a fait dans la présente grève. Les chiffres sont pourtant clairs.

De plus, la fonction de policier, même si les décès, dans cette fonction, sont rendus publics et sont soulignés beaucoup plus facilement que les accidents de travail qui arrivent aux citoyens ordinaires, demeure un ouvrage qui est énormément plus sécuritaire que, pour donner un exemple frappant, le travail dans l'industrie de la construction. Comme le disait en date du 12 avril 1967, sur le réseau TVA, le président de la FTQ, M. Louis Laperge, il n'y a jamais de funérailles civiques ou de sonnerie de trompettes lorsqu'il s'agit d'un accident industriel survenu à un pauvre travailleur de la construction ou de quelque industrie que ce soit. Pourtant, les chiffres sont là. Nous sommes face à une mort de policier contre à peu près 400 morts de salariés ordinaires.

Passons maintenant aux résultats pratiques des concessions faites par le ministre de la Justice aux policiers de la Sûreté du Québec, concessions qui seront probablement entérinées même pour l'équipe de jour, par la commission parlementaire de la justice. Le mardi 12 avril 1977, dans les commentaires sur le budget de la province qu'il venait de présenter, le ministre des Finances a dit: La voie de l'indépendance requiert des finances en bon état.

Avec le règlement qui vient d'être donné par le ministre de la Justice à l'Association des policiers de la Sûreté du Québec, je peux, sans crainte de me tromper, affirmer qu'il y aura, à tout le moins, deux fois le nombre actuel de policiers pour couvrir le poste d'agent d'accompagnement dans un véhicule, ce poste n'existant pas autrefois. Qui va payer?

En fait, avec la nécessité de remplacement, nous pourrions facilement aller jusqu'à dire que la Sûreté du Québec devra augmenter de deux fois et demie son effectif actuel, car c'est ainsi qu'il faut calculer pour couvrir complètement les postes en égard aux vacances, aux jours fériés et à toute espèce de congés accordés aux policiers par la convention collective ou les lois.

Enfin, dans ces circonstances, je crois qu'il s'agit là d'une victoire très chèrement acquise, s'il s'agit là, bien sûr, d'une victoire et que le ministre des Finances de la province de Québec devra certainement, à un moment ou à un autre, soit demander un budget supplémentaire, ou augmenter encore une fois les taxes directes ou indirectes des citoyens ordinaires pour donner la sécurité parfaite au travail à un très petit nombre de privilégiés par rapport à l'ensemble des citoyens de la province.

Le ministre des Finances nous a présenté un budget d'austérité. Le premier ministre se plaît à nous chanter: Nous devons vivre selon nos moyens. Comme on entend souvent dire: Tout cela paraît bien du chemin. Je dis que c'est de la malhonnêteté intellectuelle pure et simple. C'est à se demander s'il ne prend pas nos contribuables pour des lanternes. Si nous examinons un peu le projet de l'assurance-automobile, par exemple, tel que présenté actuellement par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, nous trouverons, à l'examen de ce projet, qu'il est clair que le ministre ne s'y entend pas.

Il continue peut-être à jouer à la vedette; ça, il connaît ça! Un tout petit exemple. Il y a deux ans, le ministre était responsable de la Fête de la Saint-Jean. Rappelons-nous qu'il avait fait un tout petit déficit de \$225 000 malgré que Loto-Québec avait souscrit 1500 billets. Nous ne pouvons donc pas nous attendre à une meilleure conception dans l'élaboration de la nouvelle loi de l'assurance-automobile, ni à un meilleur résultat financier.

Le ministre des Institutions financières nous dit que son projet va épargner \$100 millions au public tandis que tous les experts sont unanimes à dire qu'il en coûtera \$200 millions aux contribuables québécois. Il y a donc là une petite erreur de \$300 millions.

M. le Président, quitte à continuer mon intervention à une séance ultérieure, je proposerais avec le consentement de la Chambre, l'ajournement des travaux.

Le Vice-Président: M. le député d'Argenteuil, je suggérerais — c'est votre droit — de proposer l'ajournement du débat.

M. Saindon: M. le Président, je propose l'ajournement du débat.

Le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Burns: Adopté, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le leader du gouvernement.

Travaux parlementaires (suite)

M. Burns: Sur ce, M. le Président, je propose l'ajournement des travaux de la Chambre à demain, quinze heures. Je rappelle que, ce soir, il y aura trois commissions qui siégeront. La justice, m'informe-t-on, n'a pas terminé ses travaux; alors, elle continuera ses travaux à vingt heures pour les terminer à vingt-trois heures, à moins qu'elle ne décide de terminer avant. La même chose pour la commission des affaires municipales relativement à l'environnement et la même chose pour la commission de l'éducation relativement aux crédits budgétaires du ministère des Communications. Sur ce, M. le Président, à moins qu'il n'y ait d'autres remarques, je vous demanderais que la motion soit appelée.

Le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Burns: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. Les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, quinze heures.

(Fin de la séance à 18 h 6)

Compte rendu des débats de la Chambre

L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.

Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de fait ou des fautes de forme.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des Débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

L'abonnement au journal des Débats est de \$8 par année et l'index est disponible au coût de \$2. Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances et envoyés au service des documents parlementaires.

*Le directeur,
Benoît Massicotte,
Bureau 74-A,
Téléphone: 643-2890*